



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

PROTECTION DES RÉSIDENTS CANADIENS CONTRE LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

Rapport du Comité permanent de l'environnement et du
développement durable

Shannon Miedema, présidente

JUIN 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**PROTECTION DES RÉSIDENTS CANADIENS
CONTRE LES PHÉNOMÈNES
MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES**

**Rapport du Comité permanent de
l'environnement et du développement durable**

**La présidente
Shannon Miedema**

JUIN 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENTE

Shannon Miedema

VICE-PRÉSIDENTS

Ellis Ross

Patrick Bonin

MEMBRES

Carol Anstey

David Bexte

Bruce Fanjoy

Wade Grant

Will Greaves

Branden Leslie

Chris Malette

Eric St-Pierre

Tim Watchorn

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Marc Dalton

Ted Falk

Amanpreet S. Gill

Angelo Iacono

Steeve Lavoie

Dane Lloyd

Gurbux Saini

Kristina Tesser Derksen

GREFFIER DU COMITÉ

Leif-Erik Aune

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Alison Clegg, analyste

Sarah Houle, analyste

Sarah Yakobowski, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la protection des résidents canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS	1
PROTECTION DES RÉSIDENTS CANADIENS CONTRE LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES	5
Introduction	5
Le problème : Les phénomènes météorologiques extrêmes dans un climat en mutation	7
Terminologie	10
Augmentation des coûts liés aux assurances et au rétablissement à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes	12
Risques d'inondation, coûts et assurance	17
Au-delà des coûts financiers : répercussions sanitaires et sociales des phénomènes météorologiques extrêmes	19
Élaborer des solutions : mesures prises par le gouvernement du Canada pour lutter contre les phénomènes météorologiques extrêmes	22
Financement de l'atténuation ou de l'adaptation	23
Mieux vaut prévenir que guérir : Avantages financiers des investissements dans l'adaptation aux changements climatiques	25
Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes	26
Déficits de financement de l'adaptation des Premières Nations aux changements climatiques	28
Accords d'aide financière en cas de catastrophe	29
Aide aux Premières Nations à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes	31
Possible remplacement des Accords d'aide financière en cas de catastrophe par la réassurance publique	32
Stratégie nationale d'adaptation du Canada	33
Programme national d'assurance contre les inondations	35
Garantir la résilience dans les futurs développements	36
Carte des zones inondables	38

Solutions fondées sur la nature	39
Conclusion	41
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	45
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	49
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	51
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	53
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS	57

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada réaffirme son engagement à l'égard de l'Accord de Paris, donc de l'atteinte de ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et reconnaisse que le non-respect de ces cibles serait un facteur aggravant des phénomènes météorologiques extrêmes. 41

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada travaille avec le secteur financier et l'encourage à s'adapter aux changements climatiques et que le gouvernement du Canada assure sa contribution aux efforts d'adaptation des organisations et des particuliers. 41

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada procède à des réinvestissements immédiats et structurants dans le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes et qu'il travaille avec les provinces et les territoires pour répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatiques locaux. 41

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada fournisse des ressources financières, techniques et humaines aux Premières Nations pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de gestion des urgences, de plans d'action et d'évaluations des risques. 42

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada renforce les capacités financières, techniques et humaines des Premières Nations afin qu'elles puissent mener des évaluations et assurer un suivi des changements climatiques à l'échelle communautaire. 42

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada continue de recourir aux obligations vertes pour soutenir la croissance du marché de la finance durable au Canada et contribue à attirer des investissements dans l'adaptation aux changements climatiques.

42

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada agisse de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, tout en respectant leurs compétences, pour assurer la cohérence de ses propres mesures d'adaptation aux changements climatiques avec celles déjà menées dans les différentes provinces et les différents territoires.

42

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada mette en place un programme de réassurance qui permettrait à tous de souscrire une assurance à prix raisonnable contre les catastrophes naturelles récurrentes.

42

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada collabore avec d'autres gouvernements et le secteur privé afin de soutenir et de renforcer les campagnes de sensibilisation menées actuellement pour encourager les ménages à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

42

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada continue de peaufiner et d'évaluer périodiquement sa Stratégie nationale d'adaptation.

43

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada améliore son processus d'identification des enjeux, des objectifs et des cibles, et assure le suivi en continu des progrès en matière d'adaptation aux changements climatiques.

43

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada intègre la résilience climatique dans le financement des infrastructures publiques en s’assurant que tous les financements publics en infrastructures tiennent systématiquement compte des risques climatiques et aident les propriétaires d’infrastructures à réduire leur vulnérabilité à long terme.

43

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada opte pour une intégration généralisée de l’adaptation aux changements climatiques dans la gestion des infrastructures, soit dans la planification, l’exploitation, l’entretien et le renouvellement des infrastructures publiques, afin qu’elles continuent de fonctionner de façon sécuritaire et fiable dans les conditions climatiques futures.

43

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada donne suite à son engagement de soutenir les rénovations domiciliaires qui contribuent à la durabilité et à la résilience et assure l’intégration des meilleures pratiques d’adaptation dans la conception, la construction, la mise à niveau et la gestion des bâtiments et des infrastructures, y compris les infrastructures naturelles.

43

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada soutienne toute initiative de certification du niveau de résilience des bâtiments; ces certificats offriraient un signal important au marché pour maintenir l’assurabilité et l’accès à du financement hypothécaire.

43

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada relève le niveau de priorité de la gestion des urgences afin de tenir compte de la fréquence et de la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes.

44

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada adopte une approche « pansociétale » en matière de gestion des urgences, en réorientant l’intégration des systèmes afin de favoriser une plus grande coordination, collaboration et efficacité.

44

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada mette en place un programme national d'assurance contre les inondations qui s'appuierait sur une carte des zones inondables représentant fidèlement les risques dans les zones susceptibles d'être touchées par des inondations. 44

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada continue d'accorder la priorité au financement de l'adaptation aux changements climatiques, à la modernisation des infrastructures vieillissantes et à la mise en place de mesures incitatives pour reconstruire en mieux, dans l'intérêt de l'efficacité économique à long terme et de l'amélioration des résultats après des catastrophes naturelles. 44

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada crée un organisme national de gestion des urgences afin d'améliorer la gestion des urgences au Canada, de coordonner les entités responsables de la gestion des urgences, de combler les lacunes en matière de capacités et d'accroître l'efficacité du déploiement et de la gestion des ressources. 44

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada favorise la construction d'infrastructures et de logements résilients et adaptés au climat, et qu'il encourage la rénovation et la modernisation des infrastructures et des logements plus anciens. 44



PROTECTION DES RÉSIDENTS CANADIENS CONTRE LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

INTRODUCTION

Les dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes ne cessent d'augmenter au Canada. L'Institut de prévention des sinistres catastrophiques estime que le coût des dommages liés aux phénomènes météorologiques extrêmes augmente de plus de 9 % par année depuis plusieurs décennies¹. L'année 2024 a été une année record, les pertes assurées atteignant 9,4 milliards de dollars², et le coût total des dommages s'élevant à 13 milliards de dollars³. Les pertes assurées ne donnent toutefois pas une image complète des répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes sur les Canadiens, il y'a aussi bien des pertes économiques que des risques pour la santé et la sécurité publique, sans oublier le fardeau que représentent les évacuations, les déplacements et la reconstruction.

Les changements climatiques contribuent à la fréquence et à la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes⁴, notamment les inondations, les sécheresses, les feux de forêt, les tempêtes de grêle, les ouragans, les tornades et les rivières atmosphériques⁵. Selon le Groupe Co-operators, « les phénomènes météorologiques

- 1 Chambre des communes, Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1110 (Sophie Guilbault, directrice des partenariats, Institut de prévention des sinistres catastrophiques).
- 2 Groupe Co-operators, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), mars 2026.
- 3 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1110 (Sophie Guilbault).
- 4 ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1640 (Kiera Taylor, analyste principale des politiques, Investisseurs pour l'Accord de Paris); ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1535 (Kenza El Bied, directrice générale, Politique et sensibilisation, Secteur de la gestion des urgences, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile); ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1530 (Andrew DeFazio, directeur, Gestion des risques, stratégie et produits, Société canadienne d'hypothèques et de logement); ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1715 (Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget); Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026.
- 5 ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1535 (Janice Myers, présidente-directrice générale, Association canadienne de l'immeuble); ENVI, [Témoignages](#), 26 février 2026, 1120 (Louise Wallace Richmond, conseillère municipale, Ville de Salmon Arm, Colombie-Britannique, Fédération canadienne des municipalités); Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026; Service de conciliation en assurance de dommages, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), sans date, publié le 3 mars 2026.



extrêmes ne sont plus un événement rare, mais un risque national récurrent entraînant des répercussions importantes sur le logement, l'infrastructure, la croissance économique et l'accessibilité financière⁶ ».

Le 6 octobre 2025, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes (le Comité) a convenu d'étudier les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes sur les résidents canadiens en adoptant la motion suivante :

Que, étant donné que les dommages causés par les conditions météorologiques extrêmes ont coûté plus de 7 milliards de dollars en pertes assurées seulement [à] l'été de 2024, et étant donné que les pertes assurées ne représentent pas adéquatement toutes les pertes économiques publiques, que le Comité entreprenne une étude, conformément à l'article 108(2) du Règlement, sur le rôle du gouvernement fédéral, des provinces et territoires, gouvernements municipaux, aux côtés du secteur des assurances et d'autres partenaires clés dans la recherche d'une voie financièrement viable pour protéger chaque résident du Canada contre les effets, les risques et les coûts actuels et futurs, des phénomènes météorologiques extrêmes exacerbés par les changements climatiques, incluant leurs impacts sur les finances publiques et les portefeuilles de ménages; que le Comité consacre au moins quatre (4) réunions à cette étude et qu'il fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre; et conformément à l'article 109 du Règlement, que le Comité demande au gouvernement de présenter une réponse détaillée au rapport; que l'étude commence après que le Comité a reçu tout témoignage sous l'étude de l'obligation sur les véhicules électriques⁷.

Pendant son étude, le Comité a entendu 28 témoins au cours de quatre réunions tenues entre le 8 décembre 2025 et le 26 février 2026, et il a reçu huit mémoires⁸. Le Comité tient à remercier tous les témoins et auteurs de mémoires qui lui ont fait part de leurs points de vue et de leurs réflexions. Leur contribution l'a aidé à formuler ses recommandations à l'intention du gouvernement du Canada, lesquelles figurent dans le présent rapport.

6 Groupe Co-operators, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), mars 2026.

7 ENVI, [Procès-verbal](#), 6 octobre 2025.

8 ENVI, [Protection des résidents canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes](#).

Le présent rapport comporte deux parties : la première expose le problème des phénomènes météorologiques extrêmes, et la deuxième traite des solutions proposées par les témoins. La première partie commence par une explication du lien entre les phénomènes météorologiques extrêmes, les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle passe ensuite en revue la hausse des coûts d'assurance et de rétablissement, due en partie à la fréquence et à la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes (en particulier les inondations). Enfin, elle met en lumière les répercussions sanitaires et sociales, parfois négligées, de ces phénomènes.

La deuxième partie commence par un examen des avantages qui pourraient découler du financement de l'adaptation aux changements climatiques. Elle traite ensuite des Accords d'aide financière en cas de catastrophe et propose certaines améliorations. Elle présente ensuite les raisons pour lesquelles il faudrait mettre en place un programme national d'assurance contre les inondations. Puis, elle se penche sur la Stratégie nationale d'adaptation du Canada, les avantages du financement de l'adaptation aux changements climatiques et les autres besoins de financement du Canada en la matière, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes et de l'aide aux Premières Nations. Elle se termine par des recommandations visant à améliorer la résilience face aux phénomènes météorologiques extrêmes dans les futurs développements (p. ex. : les bâtiments et les infrastructures), notamment grâce à l'utilisation de solutions fondées sur la nature.

LE PROBLÈME : LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES DANS UN CLIMAT EN MUTATION

« Pour les Canadiens ordinaires, les changements climatiques ne sont ni un point de pourcentage ni un diagramme à bandes. Il s'agit d'un phénomène météorologique extrême dévastateur et de plus en plus fréquent qui a des conséquences réelles. »

Janice Myers, présidente-directrice générale, Association canadienne de l'immeuble,
ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1535



Bon nombre de témoins⁹ ont émis des avis similaires à ceux tenus par Jason Jacques (directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget) qui a déclaré ce qui suit : « [L]es changements climatiques augmentent la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques violents¹⁰. » Selon Alain Bourque (directeur général, Ouranos),

la science est claire : les changements climatiques génèrent des augmentations significatives dans la fréquence, l'intensité, la durée et l'ampleur des événements météorologiques et de plusieurs types d'événements météorologiques extrêmes dans toutes les régions du Canada. Ces hausses se poursuivront tant que la carboneutralité mondiale ne sera pas atteinte. Ce que ça veut dire, c'est que la solution, pour faire face à ça, c'est qu'il faut, d'une part, réduire les émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, apprendre à vivre avec une partie du changement climatique, lequel est devenu incontournable¹¹.

Le Comité a appris que le nombre de feux de forêt et la superficie brûlée ne cessent d'augmenter au Canada, ce qui nuit à la qualité de l'air et entraîne l'émission de polluants cancérigènes¹². Il a également appris que les régions nordiques du Canada se réchauffent de trois à quatre fois plus rapidement que la moyenne mondiale¹³. Certaines conséquences des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, sont illustrées dans la figure 1.

9 ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1640 (Kiera Taylor); ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1530 (Andrew DeFazio); ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1535 (Kenza El Bied); Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026; ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1645 (Alain Bourque, directeur général, Ouranos).

10 ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1715 (Jason Jacques).

11 ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1645 (Alain Bourque).

12 Statistique Canada, Réponse écrite aux questions, *Renseignements présentés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes*, « Incidence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sur les ménages, les entreprises et l'administration publique », 19 mars 2026.

13 Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026.

Figure 1 — Répercussions des changements climatiques et défis auxquels les différentes régions du Canada doivent s'adapter



Source : Gouvernement du Canada, *Stratégie nationale d'adaptation du Canada*, 2023.

Kiera Taylor (analyste principale des politiques, Investisseurs pour l'Accord de Paris) a précisé que les GES émis par la combustion de combustibles fossiles sont responsables des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes qui en découlent¹⁴. Elle a estimé qu'il était contradictoire de la part des compagnies d'assurance de s'inquiéter de la hausse des coûts liée aux changements climatiques, tout en continuant d'investir dans des sociétés du secteur des combustibles fossiles ou de les assurer. Selon M^{me} Taylor :

14 ENVI, *Témoignages*, 3 février 2026, 1640 et 1705 (Kiera Taylor).

Le lien entre la combustion de combustibles fossiles, les émissions de gaz à effet de serre, les changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes qui en découlent, et des besoins d'assurance est détaillé dans le rapport suivant cité par Kiera Taylor : Investisseurs pour l'Accord de Paris, *Domages climatiques et crise latente de l'assurance habitation au Canada : « Qui va payer? »*, novembre 2025.



C'est manifestement une contradiction avec leurs modèles d'affaires. En 2023, les sept principales compagnies d'assurances multirisques canadiennes, ou leurs sociétés mères, ont investi plus de 19,5 milliards de dollars dans les combustibles fossiles.

Fairfax Financial, un assureur mondial établi au Canada, est le troisième plus grand assureur des combustibles fossiles dans le monde. Ses investissements financent les causes de notre besoin accru de nous adapter et contribuent aux pressions que subit l'industrie à cause des phénomènes météo extrêmes¹⁵.

Elle a ajouté :

[E]n continuant de financer et d'investir dans les combustibles fossiles, ils contribuent à la nécessité d'une adaptation et d'une résilience accrues. Malheureusement, d'après nos conversations avec les chefs d'entreprise de l'industrie de l'assurance, il y a une réticence à mettre l'accent sur la réduction des émissions, sur cet aspect de la gestion des risques climatiques. [...] Dans l'ensemble, l'accent est mis sur l'adaptation plutôt que sur la réduction des émissions¹⁶.

Terminologie

Tout au long de l'étude, les témoins ont utilisé diverses expressions pour décrire l'évolution des conditions météorologiques au Canada, en l'occurrence : phénomènes météorologiques extrêmes, phénomènes météorologiques violents, catastrophes naturelles, risques naturels, risques de catastrophe, phénomènes climatiques extrêmes, urgences météorologiques, catastrophes climatiques, phénomènes liés au climat et dangers environnementaux¹⁷. Un rapport publié en 2025 par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe affirmait que l'utilisation continue de l'expression « catastrophe naturelle » était trompeuse, car un avenir dangereux n'est pas inévitable¹⁸. Dans son mémoire, l'Assemblée des Premières Nations a également soutenu qu'« il est important de souligner que ces augmentations sans précédent des phénomènes météorologiques extrêmes sont le résultat direct des changements climatiques d'origine humaine et sont donc évitables¹⁹ ».

15 ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1705 (Kiera Taylor).

16 *Ibid.*, 1730.

17 P. ex. : Fédération canadienne des municipalités, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026; ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1535 (Kenza El Bied); ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1105 (Susan Penwarden, directrice générale, Assurance des particuliers, Aviva Canada).

18 Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, Rapport d'évaluation mondiale sur la réduction des risques de catastrophes, [La résilience, un investissement d'avenir : Financer et investir pour notre avenir](#), 2025.

19 Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026.

Andrew DeFazio (directeur, Gestion des risques, stratégie et produits, Société canadienne d’hypothèques et de logement) a expliqué qu’un événement est considéré comme un événement « catastrophique » une fois qu’un certain montant de dommages est atteint²⁰, et Matthew Hoffarth (directeur adjoint, Division des comptes économiques nationaux, Statistique Canada) a déclaré qu’un événement catastrophique est un événement pour lequel le montant des demandes d’indemnisation s’élève à 30 millions de dollars²¹. Statistique Canada a expliqué la distinction qu’il fait entre les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes climatiques extrêmes, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 — Comparaison des définitions de Statistique Canada concernant les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes climatiques extrêmes

Caractéristique	Phénomène météorologique extrême	Phénomène climatique extrême (ou phénomène climatique)
Échéancier	Heures → jours → (parfois semaines)	Semaines → mois → saisons
Nature	Incidents individuels (p. ex. : tempête, averse, vague de chaleur)	Tendance persistante d’extrêmes (p. ex. : sécheresse de plusieurs mois, anomalie de chaleur de plusieurs saisons)
Base de définition	Rareté à un moment/lieu précis	Écart soutenu par rapport aux normes climatiques sur de plus longues périodes
Exemples	Tornade, crue soudaine, vague de froid, dôme de chaleur	Sécheresse prolongée, anomalie de chaleur de plusieurs mois, déficit de précipitations sur plusieurs saisons

Source : Reproduit de Statistique Canada, Réponse écrite aux questions, *Renseignements présentés au Comité permanent de l’environnement et du développement durable de la Chambre des communes*, « Incidence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sur les ménages, les entreprises et l’administration publique », 19 mars 2026.

20 ENVI, *Témoignages*, 10 février 2026, 1615 (Andrew DeFazio).

21 ENVI, *Témoignages*, 10 février 2026, 1705 (Matthew Hoffarth, directeur adjoint, Division des comptes économiques nationaux, Statistique Canada).



Augmentation des coûts liés aux assurances et au rétablissement à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes

Le Comité a appris que les réclamations et les primes d'assurance étaient en hausse, tout comme les autres coûts liés au rétablissement à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes²². Dans le mémoire qu'il a présenté au Comité, le Bureau d'assurance du Canada a illustré la tendance à la hausse des pertes catastrophiques assurées chaque année au Canada²³.

Selon Statistique Canada, « lorsqu'il y a un phénomène météorologique ou climatique extrême [...] de nombreuses répercussions sont enregistrées de manière explicite et implicite dans notre système statistique. Par exemple, la perturbation des activités des entreprises et la perte de richesse lorsque des biens sont endommagés ou détruits²⁴. » Le tableau 2 décrit comment les coûts liés aux phénomènes météorologiques extrêmes sont pris en compte dans les données de Statistique Canada.

Tableau 2 — Résumé des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes selon les principaux composants macroéconomiques, tels qu'ils sont représentés dans les données de Statistique Canada

Composant macroéconomique	Incidence potentielle des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes
Rémunération des salariés	Gains et pertes de salaires et de traitements selon la profession et la situation (c.-à-d. heures supplémentaires pour les premiers intervenants, moins d'heures travaillées pour les employés d'entreprises qui doivent réduire leur production ou fermer temporairement).

22 P. ex. : ENVI, *Témoignages*, 8 décembre 2025, 1240 (Craig Stewart, auteur, à titre personnel); ENVI, *Témoignages*, 8 décembre 2025, 1240 (David Leibl, vice-président, Durabilité et affaires générales, Wawanesa Mutual); ENVI, *Témoignages*, 8 décembre 2025, 1130 (Susan Penwarden).

23 Bureau d'assurance du Canada, *Mémoire présenté au comité ENVI*, février 2026.

24 Statistique Canada, Réponse écrite aux questions, *Renseignements présentés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes*, « Incidence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sur les ménages, les entreprises et l'administration publique », 19 mars 2026.

Composant macroéconomique	Incidence potentielle des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes
Revenus d'entreprise et production	Les événements peuvent freiner ou arrêter la production de biens et de services par les entreprises dans les régions touchées, entraînant une baisse des revenus des entreprises en raison de fermetures temporaires ou permanentes. Certains secteurs, comme les services d'hébergement et de restauration, pourraient connaître une augmentation de la production en raison du besoin d'abris temporaires et de repas en fonction du nombre de personnes déplacées quittant une zone touchée pour une zone non touchée.
Dépenses des ménages	Changement dans la composition des dépenses, transition des dépenses discrétionnaires aux dépenses nécessaires, en particulier en ce qui concerne les besoins temporaires attribuables au déplacement (c.-à-d. les services d'hébergement et de restauration).
Richesse	Lorsqu'un événement se produit, il peut y avoir une destruction immédiate des actifs fixes détenus par les ménages (c.-à-d. les logements), les entreprises (c.-à-d. les bâtiments non résidentiels) et les administrations publiques (bâtiments et infrastructures). Étant donné la taille du stock d'actifs fixes au Canada, ces répercussions ne peuvent pas être facilement identifiables au niveau national. Par exemple, à la fin de 2024, le coût de remplacement de toutes les structures résidentielles et non résidentielles au Canada était d'environ 7,1 trillions de dollars. Il peut également y avoir une réduction d'autres actifs ou une augmentation de la dette pour gérer des dépenses temporaires ou remplacer des articles non assurés.
Investissements en capital	Les événements qui causent de la destruction et des dommages au stock de capital du Canada entraînent une augmentation des investissements en capital et de l'activité de construction en raison de la démolition, du nettoyage et de la reconstruction, que ce soit par le secteur privé ou public. Cela peut se produire peu après l'événement ou beaucoup plus tard et se poursuivre pendant de nombreuses années à venir. Cependant, ces activités futures impliqueront probablement un ensemble différent de personnes, de sorte que la croissance économique ne se traduira pas nécessairement par des emplois ou une augmentation des revenus pour ceux qui étaient initialement touchés.



Composant macroéconomique	Incidence potentielle des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes
Dépenses publiques	Dans les dépenses des administrations publiques, l'incidence des catastrophes naturelles peut se refléter dans plusieurs catégories. Il peut y avoir une augmentation des dépenses de consommation finale, y compris des salaires plus élevés en réponse aux catastrophes naturelles, une augmentation des transferts sociaux en nature dans les services de santé et d'autres mesures de soutien, ainsi qu'une augmentation des dépenses intermédiaires, comme les dépenses pour les fournitures d'urgence, les services contractuels et les opérations de nettoyage. Il peut également y avoir des dépenses en capital accrues, comme des investissements dans des machines et des équipements utilisés pour les activités de réponse et de récupération, ainsi que le remplacement des infrastructures publiques endommagées.

Source : Reproduit de Statistique Canada, Réponse écrite aux questions, *Renseignements présentés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes*, « Incidence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sur les ménages, les entreprises et l'administration publique », 19 mars 2026.

Statistique Canada a décrit les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes sur les coûts des compagnies d'assurance privées et des administrations publiques, ainsi que sur les particuliers :

Les compagnies d'assurance [...] effectuent des règlements de sinistre chaque trimestre dans le cadre normal de leurs activités et ces paiements sont présentés comme des transferts aux ménages et aux entreprises. Cependant, après des phénomènes extrêmes, les demandes d'indemnisation peuvent augmenter considérablement. Les pertes peuvent être propres à certains assureurs étant donné qu'ils peuvent être plus exposés à une région particulière, bien qu'il y ait une diversification géographique des risques lorsque les assureurs exercent leurs activités dans de nombreuses administrations différentes. À l'échelle nationale, pour chaque dollar couvert par une assurance privée, les administrations publiques engagent des coûts liés à l'aide en cas de catastrophe et à la réparation des infrastructures, et les pertes non assurées doivent être absorbées (c.-à-d. des amortissements ou des remplacements utilisant des fonds propres)²⁵.

Statistique Canada a souligné que « [l']Indice des prix à la consommation pour l'assurance habitation et l'assurance hypothécaire des propriétaires a largement dépassé l'Indice des prix à la consommation d'ensemble depuis 2020, atteignant un sommet de 9,7 % en

25 *Ibid.*

janvier 2022 et en août 2023²⁶ ». Les données montrent que « [d]urant la majeure partie de la période allant de 2013 à 2025, l'indice d'assurance habitation et d'assurance hypothécaire des propriétaires dans l'IPC a dépassé l'inflation pour tous les articles²⁷ ». Statistique Canada a attribué ces augmentations aux « phénomènes météorologiques plus fréquents, [aux] coûts de construction et de reconstruction plus élevés, ainsi [qu'aux] coûts de réassurance²⁸ ». Le tableau 3 présente les augmentations de coût de l'assurance habitation et de l'assurance hypothécaire des propriétaires au fil du temps, par province.

Tableau 3 — Indice des prix à la consommation – Augmentations du coût de l'assurance habitation et de l'assurance hypothécaire des propriétaires de 2005 à 2025, au Canada, par province

Province	Variation en % sur 12 mois (déc. 2024 à déc. 2025)	Variation en % sur 5 ans (déc. 2020 à déc. 2025)	Variation en % sur 10 ans (déc. 2015 à déc. 2025)	Variation en % sur 20 ans (déc. 2005 à déc. 2025)
Canada	+5,3 %	+38,6 %	+69,7 %	+174,4 %
Terre-Neuve-et-Labrador	+11,4 %	+19,9 %	+61,3 %	+137,3 %
Île-du-Prince-Édouard	+5,8 %	+26,7 %	+40,2 %	+91,3 %
Nouvelle-Écosse	+11,4 %	+43,1 %	+75,8 %	+235,1 %
Nouveau-Brunswick	+4,9 %	+28,9 %	+55,5 %	+162,0 %
Québec	+3,2 %	+30,8 %	+62,4 %	+80,6 %
Ontario	+3,7 %	+36,5 %	+67,5 %	+185,3 %
Manitoba	+7,0 %	+46,7 %	+70,7 %	+136,6 %
Saskatchewan	+5,7 %	+40,9 %	+77,6 %	+283,9 %
Alberta	+12,2 %	+55,8 %	+83,6 %	+391,6 %
Colombie-Britannique	+2,2 %	+37,4 %	+72,0 %	+133,6 %

Source : Statistique Canada, Réponse écrite aux questions, *Renseignements présentés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes*,

26 *Ibid.*

27 *Ibid.*

28 *Ibid.*



« Incidence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sur les ménages, les entreprises et l'administration publique », 19 mars 2026.

Note : Aucune donnée par territoire n'a été fournie.

Les coûts d'assurance représentent un pourcentage plus élevé du revenu disponible chez les Canadiens aux revenus les plus faibles (15,3 %) que chez ceux aux revenus les plus élevés (6,6 %) ²⁹. Selon l'Enquête sur les ménages et l'environnement réalisée par Statistique Canada en 2023, « 23 % des ménages ont été touchés par un phénomène météorologique extrême ou une catastrophe naturelle », comme la mauvaise qualité de l'air, les vents forts, les températures extrêmes, les tempêtes et les feux de forêt, au cours des 12 mois précédents ³⁰.

Le Comité a demandé à Sécurité publique Canada s'il avait pris en compte différents scénarios de risque concernant le réchauffement climatique et les coûts qui y sont associés. Le Ministère a répondu ce qui suit :

L'équipe chargée des sciences des données et de l'ingénierie de la Sécurité publique réalise des évaluations quantitatives des risques, y compris les répercussions climatiques et les risques financiers, en utilisant des modèles de risques d'inondation à l'échelle du Canada et plusieurs sources de données différentes. L'équipe a fourni un soutien technique pour deux rapports récents publiés enquêtant sur les répercussions des changements climatiques sur les coûts des catastrophes ³¹ :

- *Climate-Related Flood Risk to Residential Lending Portfolios in Canada* (EN ANGLAIS SEULEMENT). Banque du Canada, 2023 ³².
- *Des risques à nos portes : Construire de nouveaux logements à l'abri des impacts climatiques*. Institut climatique du Canada, 2025 ³³.

Dans l'un de ces rapports, intitulé *Climate-Related Flood Risk to Residential Lending Portfolios in Canada*, on évalue le risque annuel prévu lié aux inondations touchant les propriétés résidentielles auquel s'exposent les prêteurs selon deux scénarios de changement climatique – un réchauffement de 2 °C et 4 °C par rapport à la moyenne préindustriel – d'ici 2100. Par rapport aux niveaux de pertes actuels, les pertes annuelles

29 *Ibid.*

30 *Ibid.*

31 Ministère de la Sécurité publique, Réponse écrite aux questions, présentée au comité ENVI, 10 février 2026.

32 *Ibid.*, [Banque du Canada, [Climate-Related Flood Risk to Residential Lending Portfolios in Canada](#), 2023].

33 Ministère de la Sécurité publique, Réponse écrite aux questions, présentée au comité ENVI, 10 février 2026; [Institut climatique du Canada, [Des risques à nos portes : Construire de nouveaux logements à l'abri des impacts climatiques](#), février 2025].

moyennes devraient augmenter de 6,7 % d'ici 2100 dans le cadre d'un réchauffement de 2 °C et de 11,9 % dans le cadre d'un réchauffement de 4 °C³⁴.

Risques d'inondation, coûts et assurance

Le Comité a appris que, parmi tous les phénomènes météorologiques extrêmes, les inondations sont celles qui coûtent le plus cher au Canada³⁵. On prévoit d'ailleurs une augmentation des dommages causés par les inondations en raison des changements climatiques et du développement dans les zones à haut risque³⁶. Kenza El Bied (directrice générale, Politique et sensibilisation, Secteur de la gestion des urgences, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile) a informé le Comité qu'avant 2015, il n'y avait pas de marché de l'assurance contre les inondations par ruissellement au Canada³⁷. « L'assurance contre les inondations par ruissellement couvre les dommages causés par des précipitations abondantes ou la fonte de la neige, les débordements de lacs, de rivières et d'autres sources d'eau douce s'infiltrant dans la maison³⁸. » Tout en reconnaissant les progrès qu'a accomplis le secteur de l'assurance pour offrir une couverture à de nombreux ménages, elle a fait remarquer ce qui suit :

En même temps, les provinces, les territoires et les municipalités ont indiqué que la couverture devient plus coûteuse et qu'elle ne répond souvent pas entièrement aux besoins en matière de rétablissement. Plus important encore, les lacunes restantes en matière de protection sont concentrées là où cela compte le plus. L'assurance privée contre les inondations de surface est largement disponible dans les zones à risque faible à moyen, représentant environ 10 % du risque global d'inondation. Pendant ce temps, environ 90 % des risques d'inondation sont concentrés dans des zones à risque élevé, où jusqu'à un million de ménages canadiens ne sont toujours pas en mesure d'obtenir une couverture adéquate³⁹.

Andrew DeFazio, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, est un partenaire technique dans l'élaboration d'un programme national d'assurance contre les inondations et a ajouté ceci à propos des ménages vivant dans ces zones à risque élevé :

34 Banque du Canada, [Climate-Related Flood Risk to Residential Lending Portfolios in Canada](#), 2023, p. 15–16.

35 ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1535 (Kenza El Bied).

36 *Ibid.*

37 Pour plus d'information sur l'évolution de la couverture d'assurance contre les inondations au Canada, veuillez consulter : Michaël Lambert-Racine, « [Le marché de l'assurance habitation et les phénomènes météorologiques extrêmes au Canada](#) », *Notes de la Colline*, Bibliothèque du Parlement, 16 juin 2025.

38 Gouvernement du Canada, [Assurance contre les inondations par ruissellement](#).

39 ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1535 (Kenza El Bied).



Environ 10 % des ménages sont non assurables ou sous-assurés, mais représentent environ 90 % du risque total d'inondation et des pertes possibles d'environ 1,5 milliard de dollars par année. Lorsque des inondations surviennent, les familles vivant dans ces logements doivent souvent utiliser leurs économies personnelles, s'endetter, avoir recours à des organismes de bienfaisance ou compter sur des programmes d'aide gouvernementale, comme les Accords d'aide financière en cas de catastrophe⁴⁰.

Un rapport publié en 2016 par le Bureau du directeur parlementaire du budget, *Estimation du coût annuel moyen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe causée par un événement météorologique*⁴¹, sur lequel le témoin Gary Martin (ancien chercheur, à titre personnel) a attiré l'attention du Comité, explique pourquoi l'assurance des propriétés à risque élevé d'inondation est coûteuse, ainsi que subventionnée ou réglementée par le gouvernement dans les pays où elle est proposée :

L'assurance inondation coûte cher en raison de l'« antisélection », concept qui signifie que seules les personnes les plus exposées au risque souhaitent acheter de l'assurance. Par contraste, le même concept ne joue pas pour ce qui est de l'assurance incendie, puisqu'il est très peu probable qu'une maison passe au feu, que le risque est aléatoire, et que presque tout le monde achète de l'assurance contre l'incendie.

Ainsi, dans le cas de l'assurance incendie, les pertes annuelles globales peuvent être amorties sur un très grand nombre d'assurés, et elles sont très faibles par comparaison à la valeur totale des propriétés assurées. Au contraire, l'assurance inondation ne serait achetée que pour un petit nombre de maisons, et les pertes seraient très élevées par rapport à la valeur totale des propriétés assurées. D'où la nécessité d'accroître les primes. C'est pourquoi, dans les pays où une couverture d'assurance inondation est offerte aux propriétés à haut risque, soit elle est subventionnée par le gouvernement, soit elle est obligatoire pour tous les assurés (interfinancement)⁴².

En ce qui concerne les régions et les populations les plus exposées au risque d'inondation, Statistique Canada a indiqué que « les inondations étaient plus fréquentes dans les régions rurales ». L'organisme a ajouté que les quartiers touchés par les inondations étaient plus susceptibles d'avoir des niveaux plus élevés de « dépendance économique » et de « vulnérabilité situationnelle⁴³ ».

40 ENVI, *Témoignages*, 10 février 2026, 1535 (Andrew DeFazio).

41 Bureau du directeur parlementaire du budget, *Estimation du coût annuel moyen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe causée par un événement météorologique*, 25 février 2016.

42 *Ibid.*

43 Statistique Canada, Réponse écrite aux questions, *Renseignements présentés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes*, « Incidence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sur les ménages, les entreprises et l'administration publique », 19 mars 2026.

Au-delà des coûts financiers : répercussions sanitaires et sociales des phénomènes météorologiques extrêmes

Dans sa réponse écrite au Comité, Statistique Canada a décrit les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes qu'il prend en compte dans ses statistiques sociales, sanitaires et environnementales. En ce qui concerne les vagues de chaleur extrême, l'organisme a fait remarquer ce qui suit :

- L'exposition à la chaleur extrême est l'une des incidences les plus directes des changements climatiques sur la santé. Il y a eu, et il y aura, une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de chaleur extrême.
- Dans 12 grandes villes canadiennes (ayant une population d'au moins 500 000 habitants), le risque quotidien de mortalité était de 2 % à 8 % plus élevé que la moyenne pendant les épisodes de chaleur extrême de 2000 à 2020.
 - Les répercussions de la chaleur étaient plus importantes pour les adultes plus âgés (65 ans et plus) que pour les adultes plus jeunes.
 - Environ 295 décès excédentaires à Montréal et 250 décès excédentaires à Toronto étaient attribuables aux épisodes de chaleur extrême dans ces villes pendant cette période⁴⁴.

Statistique Canada a constaté qu'une exposition prolongée aux feux de forêt était associée à un risque accru de cancer du poumon et du cerveau :

Selon le ministère, « La dépendance économique » se caractérise par une dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux (p. ex. : la Sécurité de la vieillesse, l'assurance-emploi et l'aide sociale), ainsi qu'un rapport élevé de personnes à charge (enfants et personnes âgées).

« La vulnérabilité situationnelle », quant à elle, inclut les « logements dont les besoins en matière de réparations sont plus grands et dont la valeur sur le marché est plus faible » et les populations en situation de vulnérabilité financière (p. ex. : personnes ayant un niveau de scolarité plus faible, parents seuls).

44 Statistique Canada, Réponse écrite aux questions, *Renseignements présentés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes*, « Incidence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sur les ménages, les entreprises et l'administration publique », 19 mars 2026; cités : Statistique Canada, *De la recherche aux connaissances : perspectives sociales, économiques et sanitaires sur les changements climatiques*, 15 avril 2024; Korsiak et coll., « [Long-term exposure to wildfires and cancer incidence in Canada: a population-based observational cohort study](#) », *Lancet Planet Health*, vol. 6, n° 5, 2022, p. e400–e409 [EN ANGLAIS SEULEMENT].



Il y avait une incidence plus élevée de 4,9 % du cancer du poumon et une incidence plus élevée de 10 % des tumeurs au cerveau pour les personnes vivant à moins de 50 km d'un feu de forêt au cours des 10 dernières années par rapport à la population non exposée (à l'exclusion des personnes vivant dans les grandes villes canadiennes)⁴⁵.

Le Comité a également été sensibilisé aux répercussions importantes qu'entraînent les phénomènes météorologiques extrêmes sur la santé mentale, au stress social qu'ils causent, ainsi qu'aux évacuations et aux déplacements qui en découlent. La vulnérabilité des communautés des Premières Nations aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes a été portée à l'attention du Comité⁴⁶. L'Assemblée des Premières Nations a attribué cette vulnérabilité à « leur éloignement, [a]u manque d'infrastructure essentielle, de ressources et de capacité⁴⁷ ». Elle a décrit les répercussions disproportionnées que les évacuations dues aux phénomènes météorologiques extrêmes ont sur les communautés des Premières Nations :

Les changements climatiques ont des effets dévastateurs et cumulés dans les communautés des Premières Nations. Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les feux de forêt, les sécheresses, les inondations, la chaleur extrême et les rivières atmosphériques deviennent de plus en plus fréquents et dangereux, [et] les Premières Nations sont vulnérables de façon disproportionnée aux pires répercussions de ces événements. Par exemple, en 2025, plus de 6 000 feux de forêt ont brûlé plus de 8,3 millions d'hectares à travers le Canada, menaçant les paysages que la majorité des peuples des Premières Nations considèrent comme leur foyer. [Au plus fort] de cette saison, plus de 45 000 Premières Nations de 73 communautés ont été évacuées de force de leurs maisons et de leurs communautés⁴⁸.

De son côté, la Fédération canadienne des municipalités a demandé qu'on fournisse plus d'aide aux municipalités d'accueil pendant les évacuations, afin qu'elles puissent offrir les services dont les personnes déplacées ont besoin :

De plus en plus, les évacuations sont fréquentes, de grande ampleur et de longue durée lors des événements météorologiques extrêmes. Les administrations municipales coordonnent les évacuations, gèrent les refuges d'urgence et viennent en aide aux résidents déplacés, souvent avec très peu de préavis et des ressources limitées.

45 Statistique Canada, Réponse écrite aux questions, *Renseignements présentés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes*, « Incidence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sur les ménages, les entreprises et l'administration publique », 19 mars 2026.

46 P. ex. : Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026; ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1630 (Trevor Bhupsingh, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile).

47 Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026.

48 *Ibid.*

Parallèlement, on demande de plus en plus souvent aux municipalités de tout le Canada d'accueillir des personnes évacuées provenant d'autres régions, ce qui exerce une pression considérable sur le logement, les services de santé et les infrastructures communautaires locales.

La disponibilité des logements est l'un des défis les plus importants auxquels les municipalités sont confrontées lors des évacuations. De nombreuses communautés, en particulier dans les régions déjà aux prises avec une pénurie de logements, ont du mal à trouver des hébergements temporaires pour les personnes évacuées. Le déplacement prolongé peut aggraver l'insécurité en matière de logement, perturber l'emploi et la scolarité, et exercer une pression supplémentaire sur les marchés locatifs locaux.

Les municipalités jouent également un rôle essentiel dans la prise en charge des besoins sanitaires et sociaux des personnes évacuées. Cela comprend la coordination de l'accès aux soins de santé, aux services de santé mentale, aux transports, aux services alimentaires et aux soutiens adaptés à la culture des populations autochtones et vulnérables⁴⁹.

Enfin, Blair Feltmate (directeur, Centre Intact d'adaptation au climat, Université de Waterloo) a présenté des données issues d'une étude du Centre Intact, qui sera bientôt publiée, concernant les répercussions des inondations sur la santé mentale. Il a partagé que, pour les propriétaires vivant dans des quartiers touchés par des inondations, les chercheurs ont observé une augmentation

- de médicaments pour faire face au stress;
- des services de counseling;
- de temps de travail perdu⁵⁰.

49 Fédération canadienne des municipalités, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026.

50 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1115 (Blair Feltmate, directeur, Centre Intact d'adaptation au climat, Université de Waterloo).



ÉLABORER DES SOLUTIONS : MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LUTTER CONTRE LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

« Investir maintenant pour éviter des dépenses plus tard et protéger les Canadiens. »

Bureau d'assurance du Canada,
Mémoire présenté au comité ENVI, février 2026.

La nécessité de passer d'une approche réactive à une approche proactive face aux phénomènes météorologiques extrêmes a été l'un des thèmes abordés par les témoins entendus par le Comité⁵¹. Kenza El Bied, de Sécurité publique Canada, a confirmé qu'il s'agissait là de la position du gouvernement du Canada :

Nous ne pouvons plus adopter une approche réactive ou ponctuelle à l'égard des catastrophes. Nous devons faire évoluer notre approche en matière de gestion des urgences pour relever les défis qui se présentent à nous. Il est évident qu'un changement s'impose pour que le Canada puisse mieux se préparer aux catastrophes naturelles, les atténuer et s'en remettre. Il faut adopter une approche plus proactive et pansociétale⁵².

Robert Muir (gestionnaire, Gestion des eaux pluviales, Services environnementaux, Corporation de la Ville de Markham) s'est réjoui de la publication par le gouvernement du Canada de lignes directrices techniques visant à aider les communautés à prendre des mesures proactives pour faire face aux risques d'inondation⁵³. Il a cité l'exemple des lignes directrices publiées en 2021 par le Conseil national de recherches Canada sur l'analyse coûts-avantages, intitulées *Guidelines on undertaking a comprehensive analysis of benefits, costs and uncertainties of storm drainage and flood control infrastructure in a changing climate*⁵⁴.

51 P. ex. : ENVI, [Témoignages](#), 26 février 2026, 1220 (Rebecca Trowell).

52 ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1535 (Kenza El Bied).

53 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1220 (Robert Muir, gestionnaire, Gestion des eaux pluviales, Services environnementaux, Corporation de la ville de Markham).

54 Robert Muir et coll., Archives des publications du CNRC, [Guidelines on undertaking a comprehensive analysis of benefits, costs and uncertainties of storm drainage and flood control infrastructure in a changing climate](#), 2021 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Financement de l'atténuation ou de l'adaptation

Alain Bourque a souligné l'importance tant de l'atténuation des changements climatiques que de l'adaptation à ceux-ci. Il a insisté sur le fait que tous les pays devraient réduire leurs émissions de GES, conformément à l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement « largement en dessous de 2 degrés Celsius et [...], si possible, près de 1,5 degré Celsius, en étant appuyé par la science ». Il a admis qu'il sera difficile d'y parvenir, bien que cela soit nécessaire : « Le message scientifique est très clair : il faut cibler de 1,5 à 2 degrés Celsius et s'adapter au reste. Faire les deux, ça va être une sacrée grosse tâche⁵⁵. »

Mathieu Boudreault (professeur, Département de mathématiques, Université du Québec à Montréal, à titre personnel) a indiqué qu'« [o]n ne doit pas non plus perdre de vue les initiatives de réduction des gaz à effet de serre⁵⁶ » pour réduire les phénomènes météorologiques extrêmes exacerbés par les changements climatiques. Il a fait cette mise en garde : « Notre problème actuel d'adaptation pourrait persister plus tard si on ne réduit pas l'incidence des catastrophes naturelles, leur fréquence et leur gravité⁵⁷. »

M. Boudreault a conclu en disant que « [p]our s'assurer de contrôler la fréquence et la gravité des événements climatiques à long terme, sortir des énergies fossiles est en effet une chose importante à faire⁵⁸ ». Kiera Taylor a pour sa part fait remarquer que les actions en justice intentées par des particuliers et des gouvernements dans certains États (comme l'Allemagne et la Californie), ainsi que les mesures législatives adoptées dans d'autres États (comme New York et le Vermont) visent à recouvrer les coûts auprès des entreprises qui ont tiré profit de leurs émissions de GES, afin de financer la prévention et la gestion des phénomènes météorologiques extrêmes⁵⁹.

Le Comité a entendu les témoignages de dirigeants communautaires qui lui ont fait part des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir suffisamment de fonds pour protéger leurs communautés contre les phénomènes météorologiques extrêmes et les effets des changements climatiques. Blaine Payne (maire, Town Council of Parson's Pond) a expliqué que l'érosion côtière menaçait sa communauté, ainsi que la route qui permet d'accéder à la péninsule Northern de Terre-Neuve. La ville ne comptant que 321 habitants, « [l]e

55 ENVI, *Témoignages*, 3 février 2026, 1725 (Alain Bourque).

56 ENVI, *Témoignages*, 26 février 2026, 1235 (Mathieu Boudreault, professeur, Département de mathématiques, Université du Québec à Montréal, à titre personnel).

57 *Ibid.*

58 *Ibid.*

59 ENVI, *Témoignages*, 3 février 2026, 1640 (Kiera Taylor).



financement requis est trop élevé pour [qu'elle] réunisse les fonds, et tout financement disponible est trop élevé pour que [la] petite ville se qualifie⁶⁰ ».

Dans le mémoire qu'elle a présenté au Comité, la municipalité de Humber Arm South a également évoqué les effets des changements climatiques qui se font sentir dans sa communauté, à savoir l'érosion et les inondations⁶¹. Bien que la municipalité ait obtenu des fonds « pour soutenir l'élaboration d'une solution de protection du littoral⁶² », la hausse des coûts de construction et des matériaux, à laquelle s'ajoutent la multiplication des retards et l'aggravation des effets des changements climatiques, fait que ces fonds ne sont plus suffisants⁶³. La municipalité a fait savoir ce qui suit au Comité :

Ce qui était autrefois considéré comme un projet de protection du littoral gérable est désormais devenu un défi d'adaptation aux changements climatiques plus urgent et plus complexe. Les petites municipalités comme la nôtre ne disposent pas de la capacité financière d'entreprendre seules des projets de cette envergure. Nous avons besoin de l'appui du gouvernement fédéral si nous voulons protéger nos infrastructures, notre économie locale et notre accès à l'eau⁶⁴.

Blair Feltmate a insisté sur l'insuffisance qu'il perçoit du financement de l'adaptation aux changements climatiques, notamment par rapport au financement de l'atténuation des changements climatiques :

De 2015 à 2024, le gouvernement fédéral a investi, directement ou au moyen d'allègements fiscaux, 160 milliards de dollars dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au cours de la même période, il a investi 6,7 milliards de dollars dans l'adaptation.

En ce qui concerne le dossier climatique, le rapport entre les dépenses consacrées à l'atténuation et celles consacrées à l'adaptation dans ce pays est de 24 pour 1. Presque tout va à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pratiquement rien à l'adaptation. Je ne sais pas quelle est la bonne répartition, mais ce devrait certainement être moins déséquilibré que 24 pour 1⁶⁵.

Louise Wallace Richmond (conseillère municipale, Ville de Salmon Arm, Colombie-Britannique, Fédération canadienne des municipalités) a demandé au

60 ENVI, [Témoignages](#), 26 février 2026, 1110 (Blaine Payne, maire, Town Council of Parson's Pond).

61 Ville de Humber Arm South, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), 7 mars 2026.

62 *Ibid.*

63 *Ibid.*

64 *Ibid.*

65 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1140 (Blair Feltmate).

gouvernement fédéral « d’investir immédiatement 2 milliards de dollars dans l’infrastructure d’adaptation, puis 1 milliard de dollars par année sur les 10 prochaines années, pour protéger les collectivités et réduire les coûts⁶⁶ ».

Mieux vaut prévenir que guérir : Avantages financiers des investissements dans l’adaptation aux changements climatiques

Plusieurs témoins ont affirmé que les investissements dans l’adaptation aux changements climatiques génèrent un bon retour sur investissement en permettant d’éviter les coûts engendrés par les phénomènes météorologiques extrêmes et ainsi de réaliser des économies à long terme⁶⁷. Leslie Muñoz (direction, Représentation des intérêts, Fédération canadienne des municipalités) a fait référence au rapport de l’Institut climatique du Canada, intitulé *Prévenir ou réparer : La preuve qu’adapter les infrastructures publiques aux changements climatiques rapporte gros*, qui révèle qu’un investissement de 4 milliards de dollars dans l’adaptation aux changements climatiques permettrait des économies de 5 à 10 milliards de dollars⁶⁸. Leslie Muñoz a conclu en disant qu’« [i] est moins coûteux d’investir dans la prévention que dans les réparations après coup⁶⁹ ».

D’autres témoins ont laissé entendre que le taux de rendement des investissements dans l’adaptation aux changements climatiques serait encore plus élevé. Blair Feltmate a estimé qu’« un dollar investi dans l’adaptation produit par décennie de trois à huit dollars en pertes évitées⁷⁰ ». Alain Bourque a fait valoir que « [p]lusieurs études montrent que chaque dollar investi en bonne adaptation permet de réduire ça et de faire des bénéfices de l’ordre de 13 \$ à 15 \$. Donc, investir dans l’adaptation, c’est une bonne idée⁷¹. » Dans le même ordre d’idées, Paul Kovacs (fondateur et directeur exécutif, Institut de prévention des sinistres catastrophiques) a déclaré ce qui suit :

66 ENVI, *Témoignages*, 26 février 2026, 1105 (Louise Wallace Richmond).

67 P. ex. : ENVI, *Témoignages*, 8 décembre 2025, 1115 (Paul Kovacs, fondateur et directeur exécutif, Institut de prévention des sinistres catastrophiques).

68 ENVI, *Témoignages*, 26 février 2026, 1125 (Leslie Muñoz, direction, Représentation des intérêts, Fédération canadienne des municipalités); Institut climatique du Canada, *Prévenir ou réparer : La preuve qu’adapter les infrastructures publiques aux changements climatiques rapporte gros*, février 2026, mise à jour en avril 2026.

69 *Ibid.*

70 ENVI, *Témoignages*, 8 décembre 2025, 1115 (Blair Feltmate).

71 ENVI, *Témoignages*, 3 février 2026, 1645 (Alain Bourque).



[N]ous constatons que chaque dollar dépensé pour l'adaptation permet d'éviter de 5 à 10 \$ de pertes à l'avenir, et que les sommes dépensées ne sont pas suffisantes. Les pertes sont inacceptables et il serait judicieux de la part du gouvernement d'investir plus, au-delà des investissements actuellement consentis⁷².

Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes

Le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) est l'un des moyens par lesquels le gouvernement du Canada finance les travaux d'adaptation aux changements climatiques. Voici comment le gouvernement du Canada décrit le FAAC, géré par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada :

En 2018, le gouvernement du Canada a mis sur pied le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) et s'est engagé à y verser 2 milliards de dollars sur 10 ans. Les fonds sont investis dans des projets d'infrastructures structurelles et naturelles visant à accroître la résilience des collectivités qui sont touchées par des catastrophes naturelles déclenchées par les changements climatiques.

Comme annoncé dans le budget 2021 une somme supplémentaire de 1,375 milliard de dollars sur 12 ans a été allouée pour reconduire le FAAC. Un minimum de 138 millions de dollars est attribué à des bénéficiaires autochtones.

Comme l'indique le Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC), le fédéral vise à mettre en œuvre les buts, les objectifs et les cibles proposés par la Stratégie nationale d'adaptation. Le gouvernement du Canada investira jusqu'à 489,1 millions de dollars supplémentaires sur 10 ans par l'entremise du FAAC pour aider les collectivités à accroître leur résilience face aux effets des changements climatiques.

L'enveloppe financière du FAAC est actuellement entièrement allouée⁷³.

Duncan Redfearn (directeur administratif, Ville de Grand Forks) a présenté le point de vue d'une ville qui a reçu une subvention de près de 50 millions de dollars du FAAC à la suite d'inondations catastrophiques. Il a expliqué que 20 millions de dollars de cette subvention provenaient du gouvernement fédéral, et 30 millions, du gouvernement provincial. La ville y a injecté cinq millions de dollars⁷⁴. Selon lui :

Peu après avoir reçu le financement, la ville a lancé un programme d'atténuation des inondations axé sur le retrait géré, qui, pour simplifier, comprenait une modélisation poussée des crues, l'acquisition et l'amélioration de terrains, la construction

72 ENVI, *Témoignages*, 8 décembre 2025, 1135 (Paul Kovacs).

73 Gouvernement des Canada, *Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes : Aperçu*.

74 ENVI, *Témoignages*, 3 février 2026, 1540 (Duncan Redfearn, directeur administratif, Ville de Grand Forks).

d'infrastructures de protection contre les inondations et la restitution de terrains à la rivière, ou la naturalisation des terres inondables.

En 2026, la ville aura dépensé 72 millions de dollars. Grâce à cet argent, nous avons construit 3 000 mètres d'infrastructure de protection contre les inondations, acheté 90 propriétés, dont 70 ont fait l'objet d'améliorations, y compris des maisons, et rendu 10 hectares à la rivière. Dans l'ensemble, cet argent a été utilisé pour protéger nos principaux partenaires industriels et nos entreprises, les infrastructures essentielles et les quartiers à risque contre de futurs événements. Mais surtout, ces mesures ont permis de restaurer la confiance dans notre communauté et d'assurer la stabilité économique. La viabilité et l'avenir de notre communauté ont été directement attribuables à la réussite de ce programme⁷⁵.

M. Redfearn a formulé quelques recommandations afin d'améliorer le programme, d'après l'expérience vécue par sa ville :

- Continuer de fournir un financement annuel et d'aider les communautés touchées par les phénomènes météorologiques extrêmes;
- Assouplir les modalités de financement du FAAC (p. ex. : autoriser son utilisation pour l'acquisition et l'amélioration de terrains; autoriser le financement anticipé)⁷⁶.

Robert Muir a souligné l'insuffisance du financement du FAAC par rapport au besoin estimé dans le cadre d'une étude de cas réalisée par le Conseil national de recherches au titre des *Guidelines on undertaking a comprehensive analysis of benefits, costs and uncertainties of storm drainage and flood control infrastructure in a changing climate*. Selon les estimations de l'étude de cas, « les dépenses nationales pour les projets d'infrastructure sur 10 ans qui pourraient être justifiées par des avantages en matière de réduction des dommages s'élevaient à 28 milliards de dollars⁷⁷ ». M. Muir a expliqué que, puisque le FAAC « finance 40 % des coûts de conception et de construction des projets », les 3,8 milliards de dollars de subventions du FAAC à l'heure actuelle pourraient financer « 9,5 milliards de dollars de dépenses de projet⁷⁸ », ce qui représente un écart considérable par rapport à l'estimation de 28 milliards de dollars avancée dans l'étude de cas⁷⁹. Dans le mémoire qu'elle a présenté

75 *Ibid.*

76 *Ibid.*

77 ENVI, *Témoignages*, 8 décembre 2025, 1220 (Robert Muir).

78 *Ibid.*

79 *Ibid.*



au Comité (et dont M. Muir était l'un des auteurs), la ville de Markham a recommandé que l'on augmente le financement du FAAC :

Bien que les subventions du FAAC soutiennent actuellement des projets rentables visant à réduire les pertes liées aux inondations dans tout le Canada, l'étendue des infrastructures dont la capacité nominale est limitée et l'ampleur des dommages attendus justifient une expansion du programme de subventions afin de financer encore plus de projets. Vu les avantages futurs de la réduction des dommages qui en découlerait, il est justifié, sur le plan économique, de tripler les investissements dans les infrastructures⁸⁰.

Susan Penwarden (directrice générale, Assurance des particuliers, Aviva Canada) a plaidé en faveur d'une augmentation des fonds alloués à l'adaptation, soulignant également l'insuffisance du FAAC:

[N]ous devons combler le déficit de financement de l'adaptation par une meilleure affectation des capitaux. Le fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, doté d'une enveloppe de 2 milliards de dollars, a vite reçu trop de demandes. Pour mettre les choses en perspective, on estime que Toronto a besoin à elle seule de 26 milliards de dollars pour rendre ses infrastructures résistantes aux intempéries. Nous devons accorder à l'adaptation l'urgence qu'elle mérite⁸¹.

Leslie Muñoz, de la Fédération canadienne des municipalités, a observé que le FAAC « a reçu un excédent de demandes des municipalités de partout au pays voulant de l'aide pour l'atténuation des catastrophes naturelles ». Elle a dit craindre que le programme ne soit sur le point d'être supprimé. Le Bureau d'assurance du Canada a demandé au gouvernement du Canada « d'investir 500 millions de dollars de plus dans le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes et de consacrer cette somme aux collectivités et aux corridors commerciaux les plus exposés au risque⁸² ».

Déficits de financement de l'adaptation des Premières Nations aux changements climatiques

Dans le mémoire qu'elle a présenté au Comité, l'Assemblée des Premières Nations a mis en évidence le déficit d'infrastructures entre les communautés des Premières Nations et les autres communautés du Canada, notamment en ce qui concerne les infrastructures nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques :

80 Ville de Markham, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), 14 janvier 2026.

81 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1105 (Susan Penwarden).

82 Bureau d'assurance du Canada, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026.

En 2023, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a publié un rapport élaboré en collaboration avec des experts de l'industrie, plus de 400 Premières Nations et Services aux Autochtones Canada (SAC) intitulé *Comblant le déficit d'infrastructures d'ici à 2030 : Un rapport de coûts collaboratif et exhaustif identifiant les besoins d'investissement en infrastructure des Premières Nations du Canada*. Ce rapport estime les investissements en capital national et opérationnels nécessaires de la part du gouvernement du Canada pour remplir son mandat de combler l'écart en matière d'infrastructure chez les Premières Nations d'ici 2030. Soutenu par un ensemble important de données provenant des études techniques de l'APN, des rapports d'engagement des Premières Nations, des renseignements archivés de SAC et des renseignements fournis directement par les Premières Nations, le rapport estime l'investissement total nécessaire pour combler l'écart en matière d'infrastructure d'ici 2030 à 349,2 milliards de dollars, dont 30,9 milliards de dollars sont nécessaires pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques. L'adaptation aux changements climatiques est essentielle à la gestion des actifs des Premières Nations et constitue un élément important pour combler stratégiquement l'écart en matière d'infrastructure d'ici 2030 tout en protégeant les investissements fédéraux. Les infrastructures des Premières Nations sont actuellement exposées à des dangers environnementaux et cette exposition ne fera qu'augmenter à mesure que les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes continueront de se cumuler. Les inondations, les incendies, la sécheresse et les conditions météorologiques violentes représentent collectivement une menace importante pour la résilience des Premières Nations, entraînant un potentiel croissant de déplacement des citoyens et de perturbation de leur vie⁸³.

Accords d'aide financière en cas de catastrophe

Le programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) est un mécanisme établi de longue date au moyen duquel le gouvernement fédéral fournit une aide financière à la reconstruction après des phénomènes météorologiques extrêmes de grande envergure. Dans une réponse écrite adressée au Comité, Sécurité publique Canada a décrit le programme de la façon suivante :

Les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) offrent une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin de soutenir les efforts d'intervention et de rétablissement à la suite de catastrophes naturelles de grande envergure.

Depuis 1970, le programme des AAFCC a versé plus de 9,7 milliards de dollars pour soutenir les provinces et les territoires. Selon les responsabilités financières connues en date de février 2026, les paiements prévus pour les cinq prochaines années [sont] de 4,3 milliards de dollars, distribué[s] comme suit :

- 2025–2026 : 375 464 521 \$

83 Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026.



- 2026–2027 : 1 285 732 901 \$
- 2027–2028 : 719 562 130 \$
- 2028–2029 : 836 614 781 \$
- 2029–2030 : 1 097 705 417 \$⁸⁴.

Le 1^{er} avril 2025, le nouveau programme des AAFCC a été lancé; il intègre le principe de « reconstruire en mieux » les infrastructures et les bâtiments (p. ex. : une reconstruction assortie de mesures de résilience face aux phénomènes météorologiques extrêmes), « afin que le financement du rétablissement réduise les risques futurs au lieu de les recréer⁸⁵ ». Sécurité publique Canada a fait observer ce qui suit :

Avec la récente modernisation des AAFCC, les coûts annuels devraient augmenter à moyen terme (au-delà de cinq ans), à mesure que les provinces et territoires utilisent davantage les nouvelles possibilités de financement offertes pour des investissements stratégiques d'atténuation et de réduction des risques après sinistre. Cependant, à plus long terme, les coûts pourraient diminuer à mesure que ces investissements commencent à générer des pertes évitées⁸⁶.

Certains témoins ont salué les récentes modifications apportées aux AAFCC, qui imposent aux bénéficiaires de fonds de « rebâtir en mieux⁸⁷ ». Paul Kovacs a dit des changements apportés qu'ils étaient « remarquables⁸⁸ » et constituaient « une décision très judicieuse du gouvernement du Canada⁸⁹ ». Sophie Guilbault (directrice des partenariats, Institut de prévention des sinistres catastrophiques) a ajouté ce qui suit :

Le programme des AAFCC est très proactif en ceci qu'il annonce très clairement qu'il ne versera pas d'autres indemnités si les sinistrés choisissent de reconstruire dans une zone à risque sans prendre les mesures d'atténuation appropriées. C'est un vrai pas

84 Ministère de la Sécurité publique, Réponse écrite aux questions, présentée au comité ENVI, 10 février 2026. À noter que les prévisions des AAFCC sont évolutives, reconnaissant ainsi la nature dynamique du programme (p. ex. : réception continue des demandes; prévisions fondées sur des estimations; calendrier et montant des demandes de paiement dépendant de leurs besoins et capacité, etc.), ainsi que la fréquence, l'imprévisibilité et la gravité croissantes des catastrophes naturelles.

85 ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1540 (Kenza El Bied).

86 Ministère de la Sécurité publique, Réponse écrite aux questions, présentée au comité ENVI, 10 février 2026.

87 P. ex. : Fédération canadienne des municipalités, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026; ENVI, [Témoignages](#), 26 février 2026, 1210 (Mathieu Boudreault).

88 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1130 (Paul Kovacs).

89 *Ibid.*, 1145.

dans la bonne direction, car il aide à comprendre les risques, la cartographie des risques et la planification des mesures d'atténuation⁹⁰.

Bien que Spencer Coyne (maire, Ville de Princeton) ait salué « les changements apportés aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe, ou AAFCC, afin de mieux rebâtir », il a déploré l'absence « de modèle de financement réservé pour aider à reconstruire » les communautés après une catastrophe⁹¹.

Aide aux Premières Nations à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes

Le Comité a été informé des difficultés auxquelles font face les Premières Nations, puisque leurs terres relèvent de la compétence fédérale et que les fonds fédéraux provenant des AAFCC ne sont acheminés que par l'intermédiaire des provinces et des territoires⁹². Selon Sécurité publique Canada :

Le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) de Services autochtones Canada offre aux communautés des Premières Nations des réserves des soutiens en réponse aux catastrophes et au rétablissement, semblables au programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) de la Sécurité publique, ainsi que des mesures de soutien à la préparation et pour l'atténuation des risques. Grâce au Programme d'aide à la gestion des urgences, les dommages non assurés aux infrastructures communautaires et aux résidences principales causés par des événements naturels comme des inondations sont entièrement couverts⁹³.

Dans son mémoire, l'Assemblée des Premières Nations a demandé une augmentation des investissements dans le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU), afin que les 634 Premières Nations puissent embaucher un coordinateur de la gestion des urgences à temps plein et le rémunérer⁹⁴.

90 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1125 (Sophie Guilbault).

91 ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1540 (Spencer Coyne, maire, Ville de Princeton).

92 ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1710 (Zachary Vrhovsek, analyste, Bureau du directeur parlementaire du budget).

93 Ministère de la Sécurité publique, Réponse écrite aux questions, présentée au comité ENVI, 10 février 2026. Voir : Services aux Autochtones Canada, [Programme d'aide à la gestion des urgences](#).

94 Assemblée des Premières Nations, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026.



Possible remplacement des Accords d'aide financière en cas de catastrophe par la réassurance publique

Mathieu Boudreault a suggéré qu'on envisage de transformer les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) en un programme provincial de réassurance autofinancé⁹⁵. Statistique Canada définit la réassurance comme suit :

La réassurance est en effet une assurance pour les compagnies d'assurance qui réassurent une partie de leurs portefeuilles afin de transférer le risque à une autre partie. Les assureurs se fondent beaucoup sur la capacité de transférer les risques, surtout en ce qui concerne les petits assureurs, et cela est encore plus vrai lorsque les phénomènes météorologiques extrêmes s'intensifient. La réassurance permet aux assureurs d'éviter d'absorber 100 % des risques et, dans certains cas, d'éviter l'insolvabilité⁹⁶.

M. Boudreault a expliqué en détail son point de vue sur les avantages de la réassurance publique :

Convertir les AAFCC en un programme de réassurance autofinancé par les provinces, où les primes sont proportionnelles au risque, pourrait permettre d'en contrôler l'utilisation et d'encourager des pratiques de gestion des risques saines et viables à long terme.

Je propose également la création d'une société de la Couronne dont le mandat serait d'administrer ce programme de réassurance, en plus de rassurer l'industrie, les provinces et les municipalités. Une société de réassurance publique renforcerait l'industrie de l'assurance canadienne quant à sa capacité de gérer les risques de catastrophes telles que les tremblements de terre et les feux de forêt, et la rendrait moins dépendante du marché international, qui resserre actuellement ses conditions d'accès pour le Canada⁹⁷.

Andrew DeFazio a convenu que la réassurance pourrait être un « élément important » et un moyen d'accroître la stabilité dans les marchés de l'assurance⁹⁸.

95 ENVI, [Témoignages](#), 26 février 2026, 1210 (Mathieu Boudreault).

96 Statistique Canada, Réponse écrite aux questions, *Renseignements présentés au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes*, « Incidence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes sur les ménages, les entreprises et l'administration publique », 19 mars 2026.

97 ENVI, [Témoignages](#), 26 février 2026, 1210 (Mathieu Boudreault).

98 ENVI, [Témoignages](#), 10 février 2026, 1620 (Andrew DeFazio).

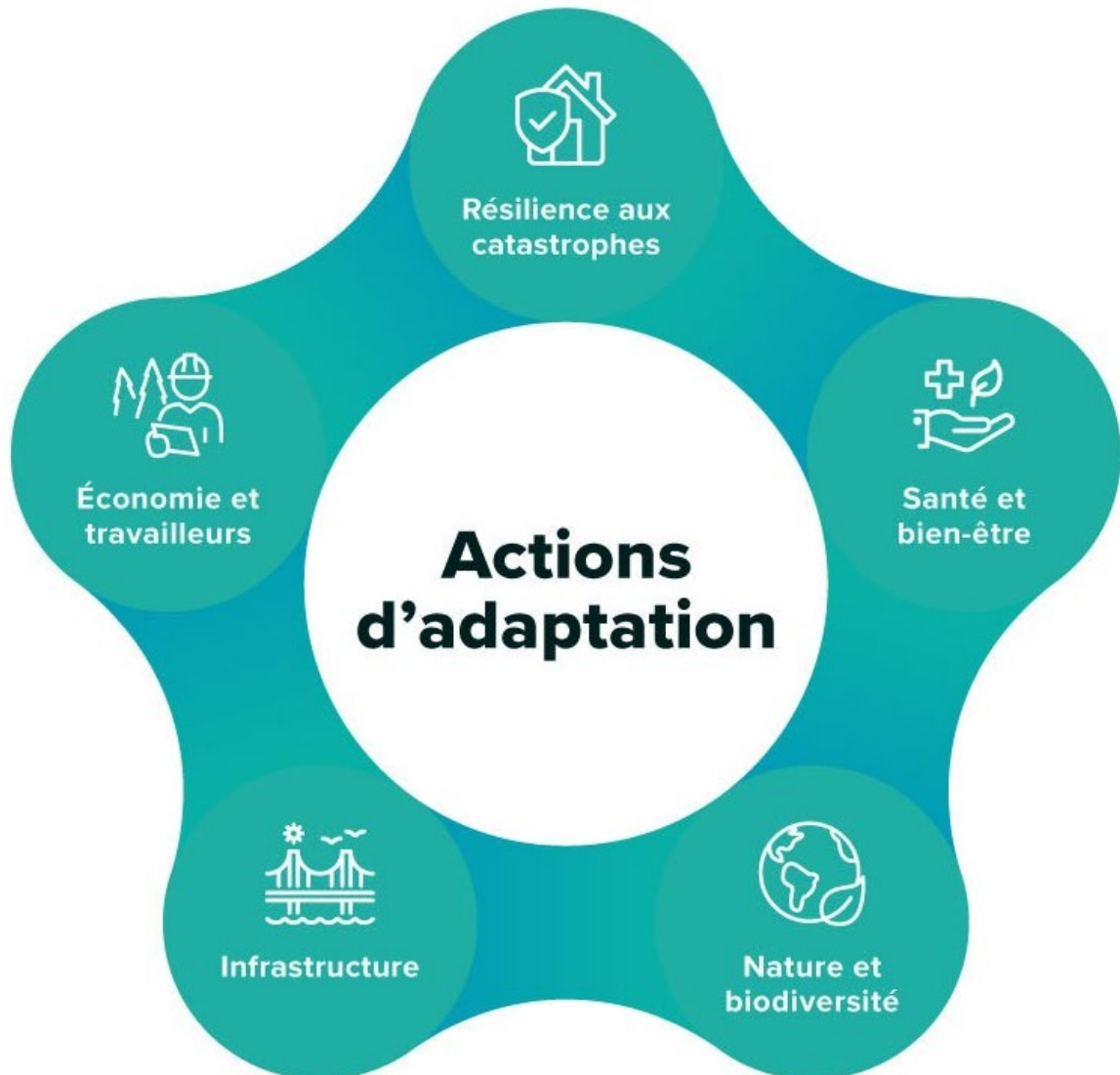
Stratégie nationale d'adaptation du Canada

Le Comité a entendu des discussions sur la *Stratégie nationale d'adaptation du Canada*, qui a été lancée en 2023 et qui « vise à guider les mesures prises au Canada pour mieux s'adapter et se préparer aux effets des changements climatiques⁹⁹ ». La Stratégie décrit des buts, des objectifs et 26 cibles dans cinq systèmes interconnectés, comme l'illustre la figure 2.

99 Gouvernement du Canada, [Stratégie nationale d'adaptation du Canada](#), 2023.



Figure 2 — Les cinq systèmes interconnectés décrits dans la Stratégie nationale d'adaptation du Canada



Source : Gouvernement du Canada, *Stratégie nationale d'adaptation du Canada*, 2023.

Blair Feltmate a dit craindre que le Canada ne parvienne pas à atteindre à temps les cibles fixées dans la Stratégie nationale d'adaptation :

En 2023, nous avons eu la Stratégie nationale d'adaptation. Elle a fixé 26 objectifs pour mobiliser l'action en matière d'adaptation, dont 10 doivent être réalisés avant la fin de 2026. Nous allons manquer pratiquement tous ces objectifs.

Le problème est que nous avons des solutions connues à des problèmes connus, mais nous ne parvenons pas à convaincre le gouvernement fédéral d'agir, de se mobiliser dans cette direction. C'est là le problème¹⁰⁰.

Blair Feltmate a ensuite précisé « qu'en 2025, 50 % des Canadiens auraient pris des mesures concrètes pour mieux se préparer et réagir face aux risques liés aux changements climatiques auxquels leurs foyers sont exposés ». Selon lui, les Canadiens ont besoin de plus d'informations sur les mesures qu'ils pourraient prendre pour renforcer leur résilience. Parmi les exemples de telles mesures donnés par les témoins, mentionnons l'application des principes d'Intelli-feu Canada¹⁰¹ et la mise en place de mécanismes de protection contre les inondations, comme l'installation et la mise à l'essai d'une pompe de puisard, l'installation d'un clapet antiretour et l'aménagement paysager visant à diriger l'eau loin des fondations d'un bâtiment¹⁰². Blair Feltmate a fait remarquer qu'il existait déjà des campagnes de sensibilisation efficaces, comme celles menées par les compagnies d'assurance et les prêteurs hypothécaires, qui produisent des infographies pour promouvoir les mesures d'adaptation et que pourrait reproduire le gouvernement fédéral sur les sites Web des ministères¹⁰³.

Programme national d'assurance contre les inondations

Bon nombre de témoins ont exprimé leur appui à un programme national d'assurance contre les inondations dans les zones à risque élevé, qui serait mis en place dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement fédéral et les assureurs afin d'offrir une assurance abordable aux personnes vivant dans des zones à risque élevé d'inondation, tout en continuant à encourager les mesures d'atténuation¹⁰⁴. Le Groupe Co-operators a souligné que le gouvernement fédéral s'était engagé à mettre en œuvre un programme national d'assurance contre les inondations dans les zones à risque élevé dans le budget de 2023 et a déclaré ce qui suit :

Co-operators plaide depuis longtemps pour que le programme soit mis en œuvre selon une approche mobilisant l'ensemble de la société, et nous restons déterminés à

-
- 100 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1150 (Blair Feltmate).
- 101 ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1540 (Spencer Coyne); Intelli-feu Canada, [Intelli-feu Canada](#).
- 102 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1110 (Sophie Guilbault).
- 103 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1120 (Blair Feltmate).
- 104 ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1105 (Susan Penwarden); ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1535 (Janice Myers); ENVI, [Témoignages](#), 8 décembre 2025, 1110 (Paul Kovacs); Groupe Co-operators, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), mars 2026; Compagnie d'assurance mutuelle Wawanesa, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), 18 février 2026; Fédération canadienne des municipalités, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), février 2026.



travailler avec le gouvernement pour soutenir le Programme national d'assurance contre les inondations à haut risque. S'il est conçu adéquatement, le Programme national d'assurance contre les inondations à haut risque du gouvernement pourrait contribuer à établir des signaux de prix, motiver les consommateurs et favoriser matériellement les investissements dans la réduction des risques. La résilience des collectivités et l'atténuation des risques doivent être intégrées dans le cadre du Programme national d'assurance contre les inondations à haut risque. Sinon, le calendrier pourrait être infini et le programme ne serait pas viable¹⁰⁵.

Selon Spencer Coyne, le Canada a besoin « d'un programme d'assurance tous risques » qui ne se limite pas aux inondations, mais qui couvre également les personnes qui vivent dans des zones à risque élevé d'autres catastrophes, comme les feux de forêt¹⁰⁶.

Le 22 avril 2026, la ministre fédérale de la Gestion des urgences, Eleanor Olszewski, a confirmé que le gouvernement du Canada envisageait de mettre en place un programme national d'assurance contre les inondations, mais n'a pas donné d'échéancier précis pour son lancement¹⁰⁷.

Garantir la résilience dans les futurs développements

Le Comité a entendu des propos concernant l'intégration de la résilience climatique dans le programme Maisons Canada. Alain Bourque a fait remarquer qu'en ce qui concerne les investissements de grande envergure et les programmes tels que Maisons Canada, « il faut s'assurer d'imposer des critères qui vont garantir la durée de vie des investissements et la gestion efficace des risques d'événements météorologiques extrêmes¹⁰⁸ ».

Il a souligné que les municipalités du Québec sont actuellement en train de concevoir des plans climat qui portent à la fois sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et que la conception de ces plans a été rendue possible grâce à un financement de 500 millions de dollars accordé par le gouvernement du Québec¹⁰⁹.

« Ces 500 millions de dollars proviennent du marché du carbone avec la Californie, qui

105 Groupe Co-operators, [Mémoire présenté au comité ENVI](#), mars 2026.

106 ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1540 (Spencer Coyne).

107 Nick Murray, La Presse Canadienne, « [Minister won't commit to national flood insurance program in near future](#) », *CBC*, 22 avril 2026 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

108 ENVI, [Témoignages](#), 3 février 2026, 1710 (Alain Bourque).

109 *Ibid.*

génère, pour le Québec, des revenus pouvant être réinvestis dans ce type d'initiative¹¹⁰. »

De son côté, Mathieu Boudreault a recommandé au gouvernement du Canada d'envisager de soutenir la certification de la résilience des bâtiments afin d'encourager les investissements dans les mesures d'adaptation :

Le gouvernement fédéral devrait également soutenir toute initiative de certification du niveau de résilience des bâtiments. Ces certificats offriraient un signal important au marché pour maintenir l'assurabilité et l'obtention de crédit hypothécaire¹¹¹.

Enfin, Susan Penwarden a laissé entendre que les mesures suivantes pourraient contribuer à la transition vers des investissements proactifs en matière de réduction des risques et de résilience des bâtiments :

- Mettre à jour les codes modèles nationaux¹¹² afin d'y inclure la résilience climatique;
- Veiller à ce que l'adaptation soit au cœur du cadre de Maisons Canada;
- Collaborer avec tous les ordres de gouvernement pour garantir que les infrastructures essentielles soient mises à niveau afin qu'elles puissent affronter les conditions météorologiques futures¹¹³.

110 *Ibid.*

111 ENVI, *Témoignages*, 26 février 2026, 1215 (Mathieu Boudreault).

112 Les codes modèles nationaux sont décrits dans le rapport de 2018 du comité ENVI, *De meilleurs bâtiments pour un avenir à faibles émissions de carbone* (p. 15–16) comme suit :

Pour tirer parti de la capacité de recherche fédérale en matière de construction et par souci de cohérence à l'échelle nationale, le gouvernement du Canada participe à l'élaboration de normes de construction, qui sont énoncées dans des codes modèles nationaux du bâtiment. Ces codes sont établis en consultation étroite avec les provinces, les territoires et l'industrie par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies (CCCBPI), avec le soutien du Conseil national de recherches du Canada. [...] Étant donné que les provinces et les territoires ont compétence en matière de construction, ces codes modèles nationaux servent uniquement de recommandations. Les exigences qu'ils contiennent ne sont pas juridiquement contraignantes, sauf si elles figurent dans des lois et règlements provinciaux ou territoriaux. D'ailleurs, les provinces et les territoires – et dans certains cas les municipalités – peuvent adopter les exigences des codes modèles nationaux, en tout ou en partie et avec ou sans modifications. Ils ont aussi la possibilité d'adapter de nouvelles exigences afin de répondre à des besoins particuliers.

113 ENVI, *Témoignages*, 8 décembre 2025, 1105 (Susan Penwarden).



Carte des zones inondables

Le Comité a appris que Sécurité publique Canada était « en train de mettre au point le portail de repérage des inondations, qui permettra aux Canadiens de voir si leur logement se trouve dans une zone à risque élevé et quels outils seraient à leur disposition pour remédier à la situation¹¹⁴ ». Kenza El Bied a indiqué que le Ministère collaborait avec les provinces et les territoires, dont certains disposent de leurs propres cartes des zones inondables, afin de s'assurer que l'information contenue dans le portail de repérage des inondations est complémentaire¹¹⁵.

Plusieurs témoins ont exprimé leur soutien à une carte des zones inondables de qualité afin d'aider les Canadiens à comprendre les risques dans leur région. Par exemple, la Fédération canadienne des municipalités a déclaré ce qui suit :

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans la sensibilisation aux risques climatiques, notamment en collaborant avec les provinces et les territoires pour établir une cartographie des inondations de haute qualité et en mettant en place un portail sur les inondations à haut risque afin d'aider les propriétaires, les entreprises et les communautés à comprendre les risques auxquels ils sont exposés¹¹⁶.

Le 4 mai 2026, le commissaire à l'environnement et au développement durable a déposé un rapport au Parlement intitulé *La cartographie des zones inondables*, dans lequel il fait état des résultats d'un audit de performance réalisé afin de déterminer si Environnement et Changement climatique Canada, Ressources naturelles Canada et Sécurité publique Canada ont « veillé à la production en temps opportun de cartes des zones inondables qui favorisent l'adaptation aux changements climatiques et protègent les personnes vivant au Canada¹¹⁷ ». Parmi les conclusions de l'audit figurent les suivantes :

- Sécurité publique Canada n'a pas respecté l'échéance qu'elle avait établie pour la publication des cotes de risque d'inondation pour l'ensemble du Canada dans un portail de sensibilisation aux risques d'inondation d'ici la fin de 2025;

114 ENVI, *Témoignages*, 10 février 2026, 1550 (Kenza El Bied).

115 *Ibid.*

116 Fédération canadienne des municipalités, *Mémoire présenté au comité ENVI*, février 2026.

117 Bureau du vérificateur général du Canada, Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, *La cartographie des zones inondables*, 4 mai 2026.

- En date du 31 décembre 2025, parmi les 131 projets de cartographie en cours :
 - seuls 64 projets (49 %) comprenaient des zones à plus haut risque jugées prioritaires dans le cadre d'une analyse effectuée en 2022 par Ressources naturelles Canada;
 - seuls 11 projets (8 %) avaient été publiés dans l'Inventaire des cartes de zones inondables du Canada¹¹⁸.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable a formulé des recommandations, notamment les suivantes :

- Afin d'assurer la fiabilité continue des cartes des zones inondables et des lignes directrices fédérales pour appuyer les mesures d'adaptation en matière de changements climatiques, Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada devraient régulièrement examiner et mettre à jour leur approche pour vérifier que toutes les cartes respectent les exigences techniques appropriées, y compris l'information scientifique à jour sur les répercussions des changements climatiques;
- Afin de protéger les personnes les plus vulnérables aux inondations et d'atténuer le coût croissant de l'aide post-inondation dans le contexte des changements climatiques, Ressources naturelles Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour mettre à jour sa liste des zones à plus haut risque et suivre la couverture de ces zones afin d'éclairer les décisions de financement¹¹⁹.

Solutions fondées sur la nature

Le Comité a été sensibilisé à l'importance de trouver des solutions fondées sur la nature pour s'adapter aux changements climatiques, notamment tenir compte des limites naturelles (p. ex. : les bassins hydrographiques/versants) pour gérer les risques d'inondation. Rebecca Trowell (directrice du Bassin Nord, Commission du bassin de la rivière Rouge) a souligné qu'une coopération transfrontalière était nécessaire pour gérer l'ensemble du bassin de la rivière Rouge, qui se trouve au Manitoba et dans le Dakota du

118 *ibid.*

119 *ibid.*



Nord. Afin que cette collaboration ait lieu, la Commission du bassin de la rivière Rouge se compose « de représentants des gouvernements locaux, étatiques, provinciaux et des Premières Nations, de la communauté environnementale » et du grand public. M^{me} Trowell a souligné l'importance d'une gestion à l'échelle du bassin hydrographique et des infrastructures naturelles, comme les milieux humides :

La protection des résidents contre la sécheresse et les inondations exige une réflexion à long terme à l'échelle du bassin. L'investissement dans des infrastructures naturelles qui réduisent le risque d'inondation et de sécheresse représente l'un des outils les plus efficaces à cet égard¹²⁰.

Gary Martin a présenté les enseignements qu'il a tirés de ses travaux sur les risques d'inondation et les enjeux politiques liés au développement immobilier au Canada et aux Pays-Bas. Il a fait mention de l'Office des eaux des Pays-Bas, « une institution vieille de 800 ans dotée de conseils élus qui coordonnent la résilience aux inondations, bassin hydrographique par bassin hydrographique », qui a réussi à empêcher, depuis 70 ans, toute « inondation urbaine grave d'une rivière importante ou de la mer¹²¹ ».

Gary Martin a comparé l'Office des eaux des Pays-Bas avec les 36 offices de protection de la nature de l'Ontario, qui sont également organisés par bassin hydrographique et qui « ont des mandats semblables, qui consistent notamment à limiter le développement dans les zones inondables ». Il a cité un rapport de 2016 du Bureau du directeur parlementaire du budget, intitulé *Estimation du coût annuel moyen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe causée par un événement météorologique*, qui présentait les paiements effectués au titre de ces Accords par province et par territoire. Le rapport révélait que « l'Ontario avait de loin le montant par habitant le plus faible versé en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe pour le rétablissement après une inondation de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada », et ce, « parce que les offices de protection de la nature de l'Ontario avaient empêché le développement dans les zones inondables¹²² ». Gary Martin a souligné l'importance et l'efficacité de la gestion par bassin versant, telle qu'elle est mise en œuvre en Ontario par l'intermédiaire des organismes de conservation :

Grâce à leurs pouvoirs de réglementation et à leur mandat de protection des maisons et des quartiers, un mandat difficile à politiser, les organismes de gestion des bassins hydrographiques peuvent empêcher le développement dans les zones inondables. Le Canada n'a pas de cadre coordonné de gestion des bassins hydrographiques. Permettez-

120 ENVI, [Témoignages](#), 26 février 2026, 1220 (Rebecca Trowell, directrice du Bassin Nord, Commission du bassin de la rivière Rouge).

121 ENVI, [Témoignages](#), 26 février 2026, 1215 (Gary Martin, ancien chercheur, à titre personnel).

122 *Ibid.*

moi de recommander que le gouvernement fédéral envisage cette stratégie pour réduire les risques d'inondation¹²³.

Le Comité constate que la gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin versant peut réduire considérablement les risques d'inondation et les dommages qui en découlent, comme l'ont démontré le Canada et les Pays-Bas.

CONCLUSION

Les témoignages entendus par le Comité étaient sans équivoque : la fréquence et la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes ne constituent pas seulement une projection, mais une réalité bien concrète pour les communautés canadiennes. Le Canada fait actuellement face à des phénomènes météorologiques extrêmes sans précédent, dont la fréquence, l'intensité et la durée — qu'il s'agisse de feux de forêt, d'inondations ou de rivières atmosphériques — mettent à rude épreuve les infrastructures, les logements et la stabilité financière des résidents. En combinant des outils de politique publique avec l'expertise des assureurs en matière de risques et le leadership local, le Canada peut réduire les pertes à l'avenir, protéger les logements des Canadiens et jeter les bases d'une résilience nationale. Le Comité formule les recommandations suivantes dans le but d'aider le gouvernement du Canada à prévenir de manière proactive les dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes et les problèmes qui en découlent :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada réaffirme son engagement à l'égard de l'*Accord de Paris*, donc de l'atteinte de ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et reconnaisse que le non-respect de ces cibles serait un facteur aggravant des phénomènes météorologiques extrêmes.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada travaille avec le secteur financier et l'encourage à s'adapter aux changements climatiques et que le gouvernement du Canada assure sa contribution aux efforts d'adaptation des organisations et des particuliers.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada procède à des réinvestissements immédiats et structurants dans le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes et

123 *ibid.*



qu'il travaille avec les provinces et les territoires pour répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatiques locaux.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada fournisse des ressources financières, techniques et humaines aux Premières Nations pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de gestion des urgences, de plans d'action et d'évaluations des risques.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada renforce les capacités financières, techniques et humaines des Premières Nations afin qu'elles puissent mener des évaluations et assurer un suivi des changements climatiques à l'échelle communautaire.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada continue de recourir aux obligations vertes pour soutenir la croissance du marché de la finance durable au Canada et contribue à attirer des investissements dans l'adaptation aux changements climatiques.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada agisse de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, tout en respectant leurs compétences, pour assurer la cohérence de ses propres mesures d'adaptation aux changements climatiques avec celles déjà menées dans les différentes provinces et les différents territoires.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada mette en place un programme de réassurance qui permettrait à tous de souscrire une assurance à prix raisonnable contre les catastrophes naturelles récurrentes.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada collabore avec d'autres gouvernements et le secteur privé afin de soutenir et de renforcer les campagnes de sensibilisation menées actuellement pour encourager les ménages à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada continue de peaufiner et d'évaluer périodiquement sa Stratégie nationale d'adaptation.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada améliore son processus d'identification des enjeux, des objectifs et des cibles, et assure le suivi en continu des progrès en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada intègre la résilience climatique dans le financement des infrastructures publiques en s'assurant que tous les financements publics en infrastructures tiennent systématiquement compte des risques climatiques et aident les propriétaires d'infrastructures à réduire leur vulnérabilité à long terme.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada opte pour une intégration généralisée de l'adaptation aux changements climatiques dans la gestion des infrastructures, soit dans la planification, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des infrastructures publiques, afin qu'elles continuent de fonctionner de façon sécuritaire et fiable dans les conditions climatiques futures.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada donne suite à son engagement de soutenir les rénovations domiciliaires qui contribuent à la durabilité et à la résilience et assure l'intégration des meilleures pratiques d'adaptation dans la conception, la construction, la mise à niveau et la gestion des bâtiments et des infrastructures, y compris les infrastructures naturelles.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada soutienne toute initiative de certification du niveau de résilience des bâtiments; ces certificats offriraient un signal important au marché pour maintenir l'assurabilité et l'accès à du financement hypothécaire.



Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada relève le niveau de priorité de la gestion des urgences afin de tenir compte de la fréquence et de la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada adopte une approche « pansociétale » en matière de gestion des urgences, en réorientant l'intégration des systèmes afin de favoriser une plus grande coordination, collaboration et efficacité.

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada mette en place un programme national d'assurance contre les inondations qui s'appuierait sur une carte des zones inondables représentant fidèlement les risques dans les zones susceptibles d'être touchées par des inondations.

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada continue d'accorder la priorité au financement de l'adaptation aux changements climatiques, à la modernisation des infrastructures vieillissantes et à la mise en place de mesures incitatives pour reconstruire en mieux, dans l'intérêt de l'efficacité économique à long terme et de l'amélioration des résultats après des catastrophes naturelles.

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada crée un organisme national de gestion des urgences afin d'améliorer la gestion des urgences au Canada, de coordonner les entités responsables de la gestion des urgences, de combler les lacunes en matière de capacités et d'accroître l'efficacité du déploiement et de la gestion des ressources.

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada favorise la construction d'infrastructures et de logements résilients et adaptés au climat, et qu'il encourage la rénovation et la modernisation des infrastructures et des logements plus anciens.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel Craig Stewart, auteur	2025/12/08	20
Aviva Canada Susan Penwarden, directrice générale, Assurance des particuliers	2025/12/08	20
Compagnie d'assurance mutuelle Wawanesa David Leibl, vice-président, Durabilité et affaires générales Mitchell McEwen, directeur, Durabilité et résilience climatique et de l'impact communautaire	2025/12/08	20
Corporation de la Ville de Markham Robert Muir, gestionnaire, Gestion des eaux pluviales, Services environnementaux	2025/12/08	20
Institut de prévention des sinistres catastrophiques Paul Kovacs, fondateur et directeur exécutif Sophie Guilbault, directrice des partenariats	2025/12/08	20
Intact Centre on Climate Adaptation, University of Waterloo Blair Feltmate, directeur, intact centre on climate adaptation	2025/12/08	20
Association canadienne de l'immeuble Janice Myers, présidente-directrice générale	2026/02/03	23
City of Grand Forks Duncan Redfearn, directeur administratif	2026/02/03	23
Investors for Paris Compliance Kiera Taylor, analyste principale des politiques	2026/02/03	23

Organismes et individus	Date	Réunion
Ouranos Alain Bourque, directeur général	2026/02/03	23
Ville de Princeton Spencer Coyne, maire	2026/02/03	23
Bureau du directeur parlementaire du budget Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim Zachary Vrhovsek, analyste	2026/02/10	24
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Trevor Bhupsingh, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes Kenza El Bied, directrice générale, Politiques en gestion des urgences et de la sensibilisation	2026/02/10	24
Société canadienne d'hypothèques et de logement Andrew DeFazio, directeur, Gestion des risques, stratégie et produits	2026/02/10	24
Statistique Canada Jennifer Withington, statisticienne en chef adjointe, Statistique économique Ryan MacDonald, directeur, Division d'analyse et modélisation économiques et sociales Matthew Hoffarth, directeur adjoint, Division des comptes économiques nationaux	2026/02/10	24
À titre personnel Mathieu Boudreault, professeur, Département de mathématiques, Université du Québec à Montréal Gary Martin, ancien chercheur	2026/02/26	27
Commission du bassin de la rivière Rouge Rebecca Trowell, directrice du bassin nord	2026/02/26	27
Fédération canadienne des municipalités Louise Wallace Richmond, conseillère municipale, Ville de Salmon Arm, Colombie-Britannique Leslie Muñoz, direction, Représentation des intérêts	2026/02/26	27

Organismes et individus	Date	Réunion
Town Council of Parson's Pond Blaine Payne, maire Josephine Goosney, conseillère	2026/02/26	27

ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Assemblée des Premières Nations

Association des courtiers d'assurances du Canada

Bureau d'assurance du Canada

Centre Intact d'adaptation au climat

Compagnie d'assurance mutuelle Wawanesa

Fédération canadienne des municipalités

Groupe Co-operators

Service de conciliation en assurance de dommages

Town of Humber Arm South

Ville de Markham

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 20, 23, 24, 27, 32 et 41](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Shannon Miedema

Opinion dissidente des membres conservateurs du Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Les membres conservateurs partagent la préoccupation principale qui a conduit à la présentation de cette étude devant le comité. Les familles et les contribuables canadiens doivent faire face aux coûts liés aux inondations, aux incendies, aux sécheresses, aux tempêtes, aux vagues de chaleur et à d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Ces coûts se traduisent par des maisons endommagées, des routes emportées par les eaux, des sous-sols inondés et des communautés évacuées.

Les inondations constituent le risque météorologique extrême le plus coûteux au Canada. Elles entraînent une hausse des indemnités fédérales versées en cas de catastrophe et laissent de nombreuses familles sans protection adéquate. Les personnes les plus exposées aux inondations sont souvent celles qui ont le moins les moyens de faire face aux dégâts. Le comité a appris que le risque d'inondation est particulièrement grave dans les zones rurales, où les collectivités peuvent disposer d'infrastructures plus anciennes, de ressources plus limitées et où les ménages ont moins de marge de manœuvre financière pour se remettre d'une catastrophe.

Les conservateurs soutiennent les efforts sérieux en matière d'adaptation, de cartographie des inondations, de prévision des inondations, de gestion des bassins versants, d'infrastructures naturelles et d'atténuation des catastrophes. Lorsque le rapport majoritaire reflète ces priorités, nous sommes d'accord et prêts à travailler de manière constructive. Cependant, nous ne pouvons pas soutenir un rapport qui ne tient pas compte du bilan du gouvernement. Les familles ont besoin de cartes des zones inondables achevées et utilisables, d'alertes aux inondations qui fonctionnent, de programmes de gestion des catastrophes rapides et accessibles, et d'un financement des infrastructures qui parvienne aux communautés avant que la prochaine inondation, le prochain incendie, la prochaine sécheresse ou la prochaine tempête ne frappe.

Le problème n'est pas que le gouvernement ait manqué d'annonces, d'objectifs, de portails ou de cadres. Le problème est qu'il a trop souvent échoué à fournir les outils de base dont les Canadiens ont besoin avant que le niveau de l'eau ne monte. Une famille vivant dans une zone inondable n'a pas besoin d'un discours de plus lorsqu'elle cherche à savoir si sa municipalité dispose de cartes des zones inondables fiables, si un ponceau a été modernisé, si une digue tiendra le coup et si une alerte arrivera à temps.

La preuve la plus grave est apparue après les audiences du comité. Le commissaire à l'environnement et au développement durable a signalé que le gouvernement fédéral avait mis trop de temps à produire des cartes des risques d'inondation efficaces pour l'adaptation et la protection du public. Sécurité publique Canada n'a pas respecté son échéance visant à publier les cotes de risque d'inondation à l'échelle du Canada via un portail de sensibilisation aux risques d'inondation d'ici la fin de 2025. Au 31 décembre 2025, sur les 131 projets de cartographie en cours, seuls 64 incluaient les zones à risque élevé prioritaires identifiées par l'analyse de Ressources naturelles Canada de 2022, et seuls 11 avaient été publiés sur l'Inventaire des cartes des inondations du Canada. Le commissaire a également constaté que les ministères devaient s'assurer que les cartes respectaient les exigences techniques appropriées, y compris des informations scientifiques à jour relatives aux impacts climatiques, et que Ressources naturelles

Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour mettre à jour sa liste des zones à risque élevé et surveiller la couverture afin d'éclairer les décisions de financement.

Le gouvernement sait que les risques d'inondation ont une incidence sur les dépenses des ménages, les risques liés aux prêts hypothécaires, l'aménagement du territoire, la gestion des urgences et la responsabilité fédérale en cas de catastrophe. Pourtant, les outils dont ont besoin les propriétaires, les municipalités, les assureurs, les constructeurs, les agriculteurs et les responsables de la planification des urgences ont été mis en place tardivement, étaient incomplets ou n'étaient pas présentés de manière exploitable.

Le même problème est apparu lors de l'étude par le comité du projet de loi C-241, la *Loi relative à la stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses*. Le gouvernement a proposé un amendement qui affaiblissait le projet de loi. Il a modifié le libellé central, passant d'une obligation de préparer une proposition pour un service et un système nationaux coopératifs de prévision hydrologique et des ressources en eau à un libellé plus vague concernant les mesures que le gouvernement « peut » prendre, y compris la préparation d'une proposition. Ce n'est pas un changement rédactionnel mineur. En droit, « doit » et « peut » ont des implications très différentes. L'un crée une obligation, tandis que l'autre offre une option. Le gouvernement a pris un projet de loi qui visait à exiger un plan et l'a transformé en une simple autorisation d'en envisager un.

Cet amendement a affaibli l'obligation alors même que le présent rapport souligne l'urgence des inondations, des sécheresses et des phénomènes météorologiques extrêmes. Un gouvernement qui affirme que ces risques sont graves ne devrait pas affaiblir la législation destinée à améliorer les prévisions.

La même préoccupation s'applique aux prévisions météorologiques. Alors même que le gouvernement affirme que les Canadiens sont confrontés à des tempêtes plus violentes, Environnement et Changement climatique Canada a dissous l'équipe de recherche sur les radars qui était à l'origine du réseau de radars météorologiques modernisé du pays. Les radars météorologiques sont l'un des outils utilisés pour suivre les tempêtes, mesurer les précipitations, détecter la grêle, estimer la force du vent, appuyer les avertissements et donner aux responsables des services d'urgence plus de temps pour agir.

Depuis des années, le gouvernement met en garde contre le fait que les phénomènes météorologiques violents deviennent plus dangereux, plus coûteux et plus fréquents. Les Canadiens sont donc en droit d'attendre de meilleures prévisions, et non des coupes dans l'expertise scientifique qui contribue à rendre les alertes plus précises. Le gouvernement a investi massivement dans des équipements radar modernes, mais ceux-ci ne suffisent pas à eux seuls. Nous avons également besoin de chercheurs et d'experts techniques qui savent interpréter, améliorer et appliquer ces données. La recherche sur les radars permet de transformer des informations brutes en alertes utiles pour la population.

Les coupes dans la recherche sur les radars ne font que renforcer cette préoccupation. Le gouvernement ne devrait pas affaiblir la législation sur les prévisions d'inondations et de sécheresses tout en réduisant les capacités de recherche associées à la détection et aux alertes de phénomènes météorologiques extrêmes. On dit aux Canadiens de se préparer à des conditions

météorologiques plus dangereuses. Le gouvernement fédéral ne devrait pas priver de son expertise les systèmes qui les aident à s'y préparer.

C'est le problème que nous observons sans cesse. Le gouvernement annonce des programmes, ne respecte pas les délais, demande aux Canadiens d'attendre, puis ne fournit pas de calendrier clair, de rapports publics ou de comptes rendus sur ce qui a mal tourné. Plus le risque est grave, plus le Parlement devrait insister sur les délais, le contrôle des coûts et des conséquences claires en cas d'échec.

Le projet de rapport comprend également une recommandation demandant au gouvernement du Canada de réaffirmer son engagement envers l'Accord de Paris et d'indiquer que le non-respect de ses objectifs d'émissions contribuerait à des conditions météorologiques plus extrêmes.

Les libéraux demandent au Parlement de réaffirmer des objectifs que bon nombre de leurs propres députés estiment que le gouvernement n'a plus l'intention de respecter. Un groupe de députés libéraux a mis en garde le premier ministre contre un recul en matière d'environnement. Steven Guilbeault, ancien ministre de l'Environnement et l'une des voix les plus influentes du programme climatique libéral, critique désormais ouvertement l'orientation prise par le gouvernement. Les conservateurs ne soulèvent pas cette question parce que nous sommes d'accord avec M. Guilbeault. Nous ne le sommes pas. Nous soulevons cette question parce que le gouvernement demande à ce comité de réaffirmer des engagements alors même que les membres de son propre caucus savent qu'il ne les prend pas au sérieux.

Lorsque les députés libéraux rédigent des rapports, ils recourent à un langage grandiloquent sur le changement climatique. Cela peut les aider à masquer leurs querelles internes, mais nous trouvons cela plutôt hypocrite. Les membres libéraux de ce comité nous demandent de croire qu'ils restent profondément attachés aux positions climatiques qu'ils défendaient autrefois, mais ils ont une drôle de façon de le montrer. Leur examen critique de leur propre gouvernement ne s'est pas tant affaibli qu'il n'est entré dans un programme de protection des témoins. L'urgence qu'ils exigent de tous les autres semble s'évanouir dès que leur propre ministre prend la présidence. Les fonctionnaires sont épargnés des questions difficiles. Ces députés avaient l'habitude de parler comme si leurs principes environnementaux passaient avant tout. Aujourd'hui, lorsque ces principes les obligent à contester leur propre gouvernement, ils se taisent soudainement. Ils sont bruyants quand la cible est quelqu'un d'autre, mais prudents, circonspects et silencieux quand la responsabilité impliquerait de presser leur propre ministre de répondre. Les Canadiens voient bien la différence entre les députés prêts à défendre leurs convictions et ceux qui ne trouvent leur voix que lorsque cela ne leur coûte rien.

Les conservateurs ne soutiennent pas non plus les recommandations qui se contentent d'appeler à davantage de dépenses sans préciser quel problème cet argent permettra de résoudre ni comment le succès sera mesuré. Le comité a entendu qu'il est souvent moins coûteux de prévenir les dégâts que de les réparer après coup, et nous sommes d'accord. Mais chaque dollar devrait être associé à un résultat clair. Cela réduira-t-il le risque d'inondation ? Cela protégera-t-il les maisons, les routes, les ponts, les réseaux d'approvisionnement en eau ou d'autres infrastructures essentielles ? Cela empêchera-t-il les mêmes communautés d'être frappées encore et encore par des catastrophes qui auraient pu être atténuées ou évitées ? C'est là que les fonds devraient être alloués en priorité.

L'approche actuelle profite trop souvent aux grandes villes qui disposent du personnel, des consultants et du budget nécessaires pour remplir des demandes complexes. Les petites municipalités ne devraient pas être pénalisées parce qu'elles n'ont pas les moyens de financer des travaux d'ingénierie coûteux avant même de savoir si elles sont admissibles à une aide. Les communautés rurales et les petites localités sont elles aussi confrontées à de graves risques, et les programmes fédéraux devraient être suffisamment simples pour qu'elles puissent en bénéficier. La prévention des catastrophes ne devrait pas devenir un système de plus où les communautés qui en ont le plus besoin sont celles qui ont le plus de mal à franchir la porte d'entrée.

Les Canadiens méritent un gouvernement axé sur les résultats. Ils méritent des cartes fiables, des alertes qui parviennent à destination, des infrastructures solides, des systèmes radar soutenus par l'expertise nécessaire pour les utiliser correctement, et des programmes fédéraux qui réduisent les pertes futures au lieu de simplement payer les factures après le passage d'une catastrophe.

Rapport complémentaire du Bloc Québécois au septième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur la Protection des résidents canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes

Au Bloc Québécois, nous considérons que la prévention est l'avenue la plus responsable pour assurer la sécurité de la population face à la crise climatique.

Lors des élections de 2025, nous avons mis l'adaptation au cœur de nos priorités politiques. En collaboration avec l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), le Bloc Québécois a fait produire en mars 2025 [une étude sur les coûts des impacts des changements climatiques](#). Celle-ci concluait que des cas concrets démontrent que les coûts des changements climatiques pour les ménages québécois ne sont plus théoriques ni lointains, mais se manifestent déjà dans la vie quotidienne – du panier d'épicerie à la prime d'assurance, du toit qu'on répare à la digue installée par la municipalité.

Dans notre plateforme électorale, nous avons proposé plusieurs mesures qui reconnaissent pleinement l'ampleur des impacts actuels et futurs des changements climatiques sur la santé, l'environnement et les finances publiques.

Notamment, la proposition pour un programme de réassurance, permettant à tous de jouir d'une assurance à prix raisonnable face aux catastrophes naturelles récurrentes. Malheureusement, le gouvernement en place n'a pas adopté ces propositions.

Ce rapport complémentaire réitère la nécessité d'une action proactive pour réduire les risques et les coûts associés aux phénomènes météorologiques extrêmes aggravés par les changements climatiques. Nous croyons qu'il est impératif d'investir massivement tant dans l'adaptation que dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de limiter les coûts et les dépenses dans le futur.

Nous sommes heureux que plusieurs recommandations du Bloc Québécois aient été retenues par le comité pour le rapport principal. Nous tenons toutefois à y ajouter les recommandations suivantes afin de compléter ce dernier.

Recommandation n° 1 : Transferts immédiats aux provinces

Le financement proactif de l'adaptation devrait permettre de renforcer la résilience des infrastructures publiques vis-à-vis des impacts des changements climatiques et atténuer les pertes et les dommages de manière à réduire les coûts à long terme.

Le gouvernement fédéral doit assumer sa part financière du déficit d'infrastructures sans empiéter sur les compétences des autres gouvernements. Comme le gouvernement fédéral n'est pas propriétaire de la majorité des infrastructures à risques, son levier d'action est essentiellement financier. Les municipalités possèdent plus de 60 % des infrastructures publiques à risques au Canada et en matière d'infrastructures, les municipalités québécoises pourraient devoir dépenser 2 milliards de dollars supplémentaires par année d'ici 2055 en raison des risques climatiques¹. Pour cette raison, le Bloc Québécois insiste pour que les fonds fédéraux dédiés à l'adaptation aux changements climatiques soient transférés directement au Québec et aux provinces afin de bonifier leurs plans d'adaptation au climat.

Recommandation n° 2 : Modernisation des modélisations économiques

Le journal The Guardian a publié un article le 5 février 2025 qui avait pour titre : «Des modèles économiques défaillants pourraient entraîner un effondrement de l'économie mondiale en raison de la crise climatique, avertissent les experts»². Cette conclusion provient d'un rapport qui s'appuie sur les avis d'experts issus de 68 climatologues travaillant dans des instituts de recherche et des organismes publics au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Chine et dans neuf autres pays. Leur rapport conclut que les gouvernements, les régulateurs et les gestionnaires financiers doivent accorder une attention bien plus grande aux risques à fort impact mais à faible probabilité, car il est bien moins coûteux d'éviter des conséquences irréversibles en réduisant les émissions de carbone que d'essayer d'y faire face.

Ils ont déclaré qu'au lieu d'attendre des modèles de risque parfaits, il fallait mettre davantage l'accent sur les scénarios extrêmes, et pas seulement sur les estimations centrales, ainsi que sur la vulnérabilité de l'ensemble du système financier. C'est pourquoi le Bloc Québécois présente la recommandation suivante.

¹ Étude sur les impacts des changements climatiques sur les finances municipales du Québec, <https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2023-05/proj-202025-impacts-cc-finances-municipales-709070-gosselin-rapportfinal.pdf>, 22 juillet 2022

² Flawed economic models mean climate crisis could crash global economy, experts warn | Green economy | The Guardian, <https://www.theguardian.com/environment/2026/feb/05/flawed-economic-models-mean-climate-crisis-could-crash-global-economy-experts-warn>, 5 février 2026

Que le ministère des Finances et le directeur parlementaire du budget intègrent dans leurs modélisations de projections économiques les potentiels chocs de la crise climatique selon différents scénarios de hausses de températures, y compris les augmentations exceptionnelles des phénomènes météorologiques extrêmes et les points de basculement; que les différents scénarios de hausses de températures s'appuient entre autres sur les projections de réchauffement planétaire du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), notamment le Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, qui constate que les projections relatives au réchauffement planétaire pour ce siècle, fondées sur la mise en œuvre intégrale des Contributions déterminées au niveau national (CDN), sont désormais de 2,3 à 2,5 °C, tandis que celles fondées sur les politiques actuelles sont de 2,8 °C, alors que le Canada se réchauffe environ deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale; que les résultats de ces différentes modélisations, notamment l'impact sur le PIB réel, soient rendus publics et orientent les décisions du gouvernement.

